

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Spécial Musées

17 NOVEMBRE 2015

Projet de procès-verbal

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation des PV du 2 mars 2015, du 27 mars 2015, du 16 avril 2015, du 5 juin 2015, du compte rendu de la visite de délégation au musée national du Moyen-Age du 27 mars 2015 et au musée national de la Renaissance à Ecoen du 27 mai 2015 (<i>pour avis</i>).....	<u>11</u>
II.	Point relatif au SCN musée Clemenceau et de Lattre-de-Tassigny : programme de travaux (<i>pour avis</i>).	<u>15</u>
III.	Impact sur la santé-sécurité au travail du projet de règlement intérieur du musée national Magnin (<i>pour avis</i>).....	<u>21</u>
IV.	Programme des travaux dans les SCN (<i>pour information</i>).....	<u>27</u>
VI.	Proposition de démarche relative à la problématique amiante concernant l'ex-SCN MuCEM (<i>pour avis</i>)	<u>32</u>
VII.	Impact sur la santé/sécurité au travail des situations des personnels du SBADG et perspectives (pour information).....	<u>35</u>
VIII.	Diagnostics risques psychosociaux.....	<u>39</u>
IX.	Résultats de l'enquête relative aux dotations habillement (pour information).....	<u>40</u>
V.	Point relatif à la situation en matière de santé/sécurité au travail au SCN Musée national de la Préhistoire (pour information).....	<u>42</u>
VI.	Examen des copies des registres santé et sécurité au travail et accidents de travail (pour information).....	<u>43</u>
VII.	Examen du tableau de suivi (pour information).....	<u>44</u>
VIII.	Calendrier de réunions (pour informations) et de visites (pour avis) du premier semestre 2016.....	<u>45</u>

LISTE DE PRÉSENCE

Représentants de l'administration :

Christophe CLEMENT, adjoint à la Sous-directrice de la politique des musées, Service des musées de France, Président du CHSCT (le matin)

Blandine CHAVANNE, Sous-directrice de la politique des musées, Service des musées de France, Présidente du CHSCT (l'après-midi)

Carole ETIENNE-BOISSEAU, Chef de la Mission dialogue social, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Représentants du personnel titulaires :

CGT-Culture :

Nathalie RAMOS, musée du Moyen-Age et Thermes de Cluny

Jean-Pierre PINSON, musée du château de Malmaison et de Bois-Préau

Pedro BOUROUH, musée de la Préhistoire – Les Eyzies

SUD-Culture Solidaires :

Nathalie LENORMAND, musée du château de Malmaison et de Bois-Préau

Représentants du personnel suppléants :

CGT-Culture :

Cécile RANVIER, musée du Moyen-Age et Thermes de Cluny

SUD Culture Solidaires :

Warda BALAH-CHIKHA, musée du Moyen-Age et Thermes de Cluny

Médecine de prévention :

Marie-Dominique LARDOUX

Inspecteur Santé et Sécurité au Travail :

Yann ROGIER

Secrétariat administratif du CHSCT :

Christelle GROSS, responsable CHSCT de la Mission dialogue social DGP

Kevin THIERY, adjoint au Chef de la Mission dialogue social

LISTE DES EXPERTS

Experts à la demande de l'administration :

- sur le point 2 : Marie-Hélène JOLY, Directrice du musée Clemenceau et de Lattre-de-Tassigny
- sur le point 2 : Jean-François BOURASSEAU, Secrétaire général du musée Clemenceau et de Lattre-de-Tassigny
- sur le point 2 : Joël COURTEMANCHE, ingénieur-conseil, Bureau de l'innovation et du Conseil technique du Service des musées de France
- sur le point 3 : Rémi CARIEL, Directeur du musée Magnin
- sur le point 3 : Cédric BOUGEARD, responsable administratif et financier du musée Magnin
- sur le point 3 : Sylvie PISANI, Bureau du dialogue social et de l'expertise statutaire
- sur le point 4 : Frédéric MASVIEL, Chef du Bureau innovation et conseil technique, Sous-direction de la politique des musées, SMF
- sur le point 5 : Xavier TRAUTMAN, Chef du Bureau des ressources humaines
- sur le point 7 : Catherine GRANGER, Cheffe du service SBADG
- sur le point 7 : Anne-Elisabeth BUXTORF, Directrice de la Bibliothèque de l'INHA, collections Jacques-Doucet
- sur le point 7 : Agnès MENET, chargée de mission SMF

Experts à la demande de la CGT-Culture :

- sur tous les points à l'ordre du jour : Françoise PINSON
- sur tous les points à l'ordre du jour : Sylvie TREILLE
- sur tous les points à l'ordre du jour : Gérald PARISSÉ

Christophe CLEMENT excuse l'absence de Marie-Christine LABOURDETTE, retenue par d'autres obligations à l'extérieur du Ministère, ainsi que de Blandine CHAVANNE, Sous-directrice de la politique des musées, qui participe à une CAP. Il présidera donc la séance, dont l'ordre du jour est chargé mais pourra néanmoins être précédé d'un débat sur les événements récents.

Caroline ETIENNE-BOISSEAU procède à l'appel. Elle indique que Blandine CHAVANNE remplacera Christophe CLEMENT à la présidence de la séance en début d'après-midi.

Elle constate que le quorum est atteint.

Françoise PINSON souhaite aborder certaines questions relatives aux événements qui se sont déroulés récemment. Dans le cadre du CHSCTM qui s'est tenu la veille, les représentants du personnel ont fait part du « flottement » constaté samedi 14 novembre matin dans les établissements, en l'absence des responsables. Elle s'enquiert des moyens mis en place pour éviter des situations similaires à l'avenir. Dans ce contexte, certains agents, isolés dans les établissements, ont exercé leur droit de retrait. Un courriel a semble-t-il été ainsi envoyé vendredi soir à minuit, appelant à la continuité du service public, avant qu'un nouveau message préconise, dans la matinée suivante, la fermeture des établissements. Entre les deux consignes, une situation de « flottement » a donc été observée. Les personnels doivent être rassurés et des mesures doivent dès lors être prises pour qu'une telle situation ne puisse pas se reproduire.

Christophe CLEMENT indique que dans le cadre du CHSCTM, en présence du Secrétaire général et du Directeur général des patrimoines, des orientations de travail ont été actées au niveau national, en termes d'auto-diagnostics de sûreté et d'audits complémentaires et de diagnostics de fonctionnement. La Mission sûreté-sécurité, qui réalise un travail important d'identification des besoins, a été associée à la réflexion et poursuivra son action en matière de consignes et de dispositifs. Ce processus doit s'étendre au niveau local, à travers la mise en place d'audits permettant d'identifier les mesures complémentaires à prévoir.

Des dispositifs extérieurs seront également mis en œuvre de façon complémentaire. Ainsi, le Ministère de la Culture a-t-il sollicité le Ministère de l'Intérieur pour obtenir des renforts en surveillance. En outre, le dispositif existant sera renforcé, notamment afin de pallier les dysfonctionnements constatés. Christophe CLEMENT, qui était de permanence pendant le week-end, confirme que la consigne du Ministère, préconisant vendredi à minuit l'ouverture des établissements le lendemain matin dans la mesure où la sécurité pouvait être assurée, était en contradiction avec celle de la fermeture des musées de la Ville de Paris décidée par celle-ci. Ce n'est qu'en fin de matinée qu'a été prise la décision de fermer et, pour les musées qui avaient ouvert, de faire évacuer le public progressivement, pour éviter toute panique.

À la suite du CHSCTM exceptionnel, le Secrétaire général annoncera des pistes de travail dans une communication officielle. Ce matin même, le Ministère a convoqué les responsables sécurité d'un grand nombre de sites et l'administration s'implique au mieux dans les missions d'assistance aux musées. Le maintien de la présente séance a donc été considéré comme opportun, et d'autres réunions seront organisées avec les responsables de la sûreté et sécurité pour définir une nouvelle approche d'action, dans la continuité des mesures prises en matière de contrôle des accès. Le niveau de sécurité du plan Vigipirate sera élevé, sur la base d'une évaluation des systèmes de renforts techniques et humains. Les grandes lignes des nouveaux dispositifs seront présentées prochainement, dans le respect du cadre du travail et des contraintes budgétaires et d'organisation de chaque établissement. Compte tenu du contexte particulièrement alarmant, l'administration doit rassurer les publics et le personnel de l'ensemble des sites.

Pedro BOUROUH indique qu'il était également de service samedi, en région, où le « flottement » dans les établissements a été provoqué par l'absence d'information du Préfet. Les établissements

en région, qui ont ouvert samedi et dimanche en renforçant la sécurité avec les moyens disponibles, doivent cependant faire l'objet d'une vigilance particulière.

Warda BALAH-CHIKHA confirme l'absence de consignes dans les régions et leur nature contradictoire en Ile-de-France, provoquant l'hésitation des établissements quant à la position à adopter. Elle signale que la liste de mesures d'adaptation du dispositif Vigipirate ne modifie en rien le dispositif précédent en termes de renforcement de la surveillance et du contrôle, puisque le contrôle visuel des sacs est d'ores et déjà systématique. Les agents s'interrogent donc sur les mesures supplémentaires, notamment lorsque l'établissement ne dispose pas de portique ou de magnétomètre. Par ailleurs, ils ressentent le besoin d'échanger pour extérioriser leurs inquiétudes. Enfin, les agents qui n'ont pas travaillé dimanche du fait de la fermeture souhaitent savoir si la prime qui leur aurait été due leur sera attribuée. Une information claire doit être communiquée sur ce point.

Christophe CLEMENT souligne le caractère récent des événements. Les mesures d'amélioration seront probablement précisées à l'issue de la réunion qui se tient actuellement. Elles permettront d'identifier précisément les nouvelles consignes, ainsi que de préciser le renforcement du niveau de contrôle et de sécurité souhaité. Les contacts avec le Ministère de l'Intérieur, qui sont en cours, visent à une amélioration du niveau de la sécurité grâce à la surveillance renforcée aux abords des sites sensibles qui ont été identifiés. En collaboration avec le commandant Guy TOUBIANA et la capitaine Dominique BUFFIN, les configurations diverses des différents établissements sont examinées minutieusement, sachant que les consignes doivent être adaptées à la géographie des lieux et à l'organisation humaine du travail spécifique à chaque site. Une communication sur ce point sera présentée rapidement afin de rassurer les agents et clarifier les consignes.

Par ailleurs, Christophe CLEMENT prend note de la question relative à la gestion du personnel. Il se rapprochera de la Direction des patrimoines afin de clarifier le statut de la journée de dimanche.

Warda BALAH-CHIKHA précise que les agents ont reçu la consigne d'être présents au musée dès 9 heures le lundi.

Françoise PINSON ajoute que les agents devaient reprendre le travail à 13 heures. La CGT a déploré l'insuffisance de l'aide psychologique pendant la journée de samedi, dans un contexte où les agents avaient besoin d'échanger. En outre, en l'absence des chefs d'établissement, le personnel s'est senti isolé.

Dans le cadre de la communication des mesures qui seront prises au sein des SCN, il convient de rappeler leurs missions aux chefs d'établissement, notamment en termes de soutien aux agents. Au niveau matériel, les moyens devront être mis à disposition pour permettre d'appliquer les consignes et assurer la sécurité souhaitée, ne serait-ce qu'à un niveau dissuasif.

Nathalie RAMOS confirme le constat sur le manque de moyens. En particulier, l'accès au musée de Cluny est plutôt aisé et aucun dispositif ne permet d'assurer le contrôle des sacs correctement. Le hall du musée concentre à la fois l'accès à l'accueil, aux audio-guides, à la librairie et aux toilettes. C'est là aussi que s'effectue le contrôle des sacs, qui se limite à les faire ouvrir. Dans ces conditions, il est facile d'échapper à la surveillance.

Nathalie RAMOS ajoute avoir communiqué avec ses collègues présents au musée samedi, qui lui ont indiqué que la Directrice du musée, présente sur le site, les avait informés sur la possibilité d'exercer leur droit de retrait. Il convient de souligner le comportement positif de ce chef d'établissement. La Directrice avait reçu la consigne d'ouvrir le musée, mais elle a tenu à s'entretenir avec le personnel sur place. Les agents ont insisté sur l'importance de la présence de la Directrice et de ses échanges avec chaque agent individuellement. Sur ce site particulièrement sensible, le soutien psychologique a donc été assuré.

En revanche, le musée a rouvert à 13 heures lundi, alors que le quartier était complètement bouclé car François HOLLANDE s'était rendu à la Sorbonne pour respecter la minute de silence. Les agents présents le matin n'ont pas pu sortir pour déjeuner, et le musée leur a donc commandé des repas. En dépit de ce contexte, aucun moyen supplémentaire n'a été octroyé, ne serait-ce qu'une présence dissuasive de forces de l'ordre. Les réservistes du corps des gendarmes pourraient notamment être mis au service des musées. Il convient de rappeler que le musée de Cluny pourrait être considéré comme particulièrement exposé, non seulement en raison du quartier hautement touristique, mais aussi de ses collections importantes d'œuvres religieuses. L'établissement constitue donc une cible privilégiée, bien qu'il ne faille pas établir une hiérarchie des sites en termes de sécurité.

Cécile RANVIER ajoute que le musée de Cluny ne dispose pas de portiques, dont l'effet dissuasif et rassurant est considérable. L'établissement a ouvert un unique accès, en doublant le contrôle des sacs, mais le seul rempart contre d'éventuelles personnes malveillantes était constitué par deux agents postés à l'entrée, dont le caractère dissuasif est nul. Des moyens matériels doivent être mis à disposition, car la menace est trop forte pour l'ignorer.

Warda BALAH-CHIKHA souligne le comportement exemplaire de la Directrice de Cluny, qui s'est proposée de remplacer un agent au contrôle des sacs, encourageant ainsi la solidarité entre les agents. De plus, afin d'assurer une sécurité renforcée, l'établissement n'était pas ouvert en totalité.

SUD-Culture Solidaires souhaite avoir communication, au prochain CHSCT, du déroulement des événements dans chaque établissement, en particulier le samedi et pendant la minute de silence. Il est notamment important de savoir si les chefs d'établissement se sont adressés aux agents.

Par ailleurs, SUD-Culture Solidaires insiste sur la nécessité de diffuser une note contre la stigmatisation de certains personnels de par leur origine ou leur religion, dans la mesure où de nombreux agents ressentent une culpabilité de ce fait. Aucune tolérance ne doit être acceptée dans ce domaine.

Pedro BOUROUH note que les inquiétudes en termes de sécurité ont radicalement changé depuis vendredi soir. Il souhaite que des formations soient mises en place à destination des agents, face au nouveau risque et pour éviter toute discrimination entre eux et à l'égard du public. En effet, le dimanche, des visiteurs du musée des Eyzies ont refusé de se soumettre au contrôle des sacs en arguant que les agents feraient mieux de contrôler les « Arabes ». Les agents doivent être en capacité de réagir face à ce type de situations pour éviter qu'elles ne dégèrent.

Françoise PINSON signale que la capitaine Dominique BUFFIN a indiqué la veille que les audits réalisés au sein des SCN devaient s'étendre à l'ensemble du territoire. Une information doit être communiquée dans ce domaine pour harmoniser les consignes, puisque certains établissements possèdent leur propre CHSCT. Il convient de souligner que le plan d'urgence s'applique sur l'ensemble du territoire national. Dans les domaines psychologique et matériel, les musées doivent adopter une vision commune. La réunion avec les responsables des grands sites le matin même doit permettre d'y parvenir.

Nathalie RAMOS note que dans les musées en travaux, comme le musée de Cluny pour sa phase de travaux Cluny IV, la question de la sécurité se pose à l'intérieur du musée, mais également au niveau des entreprises de travaux, qui délèguent certaines activités à la sous-traitance. Des mesures de sécurité doivent être mises en œuvre en collaboration avec ces entreprises pour contrôler les accès des personnes et du matériel. Une vigilance accrue doit être assurée dans ce domaine.

Christophe CLEMENT remercie les représentants du personnel pour leurs interventions. Il confirme la situation de rupture après le 13 novembre 2015. La Direction générale des patrimoines

(DGP) rappellera sans doute les obligations et devoirs des chefs d'établissements dans leur rôle d'encadrement et d'accompagnement psychologique des agents, sachant que chacun possède sa propre personnalité. Il leur appartient néanmoins d'accomplir leurs missions lors de la survenue de situations particulières.

La montée en puissance de ce type d'événements engendre un sentiment d'impuissance, auquel il convient de s'opposer en organisant une réaction dans les plus brefs délais. La sécurité des agents et des visiteurs doit être assurée, bien qu'il soit impossible d'empêcher des actions particulièrement violentes. La géographie de quelques sites implique la mise en place de mesures et d'équipements techniques adaptés, en cohérence avec la sécurité incendie notamment. Un travail en étroite collaboration est réalisé avec la Mission sûreté-sécurité de la DGP, qui apporte son expertise spécifique. Ce travail devra être renforcé au cours des prochains mois.

Le Directeur général des patrimoines recevra l'ensemble des Directeurs des musées nationaux début décembre pour une réunion semestrielle, au cours de laquelle les événements récents seront abordés. Les inquiétudes et observations formulées par les représentants du personnel seront alors portées à leur connaissance.

Sur la question des nombreux travaux, dont il convient de se réjouir dans le contexte actuel de baisse des moyens, la maîtrise des contrôles doit pouvoir être assurée. Pour cela, un travail sera réalisé avec l'opérateur qui gère la maîtrise d'ouvrage opérationnelle. Une vigilance renforcée est effectuée à travers la relecture systématique des pièces écrites en matière de contrôle des dossiers de consultation des entreprises et la mission de l'ingénieur-conseil pour la relecture des dispositifs d'organisation des chantiers dans les musées nationaux. Les règles de la sous-traitance, particulièrement strictes dans le code des marchés publics, doivent être respectées grâce à une vigilance accrue de la maîtrise d'ouvrage et de l'encadrement des entreprises, afin de réduire le risque d'intrusion de personnes malveillantes.

Le Directeur général a demandé aux présidents des CHSCT locaux d'organiser une séance exceptionnelle sur les mesures qui seront adoptées. Les informations communiquées par les établissements seront transmises aux membres du CHSCT Spécial Musées.

Yann ROGIER réfute le fatalisme des attaques terroristes, à l'évocation qui est faite de modes d'agression particuliers, et rappelle le principe essentiel d'obligation de sécurité qui incombe aux employeurs et chefs d'établissement. Dès lors qu'un risque est évalué, ces derniers doivent mettre en œuvre les moyens permettant de le prévenir.

La question des chantiers en site occupé doit en outre faire l'objet d'une vigilance accrue. Dans ce domaine, l'expérience montre qu'il existe une grande marge de progrès sur la conduite d'opérations de travaux.

Françoise PINSON estime que les événements récents ont montré la cohérence de la politique de sécurité des SCN. Elle se réjouit donc de l'annonce communiquée la veille par la capitaine Dominique BUFFIN, qui préconise l'extension de cette politique à l'ensemble des musées. Les chefs d'établissement s'efforcent de la mettre en pratique en dépit de leurs moyens limités, en particulier dans les petites structures, ce dont les grands établissements pourraient s'inspirer.

Christophe CLEMENT remercie encore une fois les intervenants et propose d'aborder l'ordre du jour de la séance.

Pedro BOUROUH regrette que le point 3 portant sur le musée de Cluny ait été supprimé de l'ordre du jour. Il souhaite que toute modification soit explicitée dans le courriel d'envoi des documents afférents.

Carole ETIENNE-BOISSEAU signale que le message précisait bien cette modification. L'administration a en effet estimé qu'il était préférable de présenter une information sur le programme de travaux Cluny IV après sa finalisation, puisque certains éléments sont amenés à évoluer, à la suite d'échanges en cours avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC). À la demande des acteurs du projet, il a donc été décidé de retirer ce point.

Gérald PARISSÉ estime que cette explication vaut pour les travaux, mais pas en ce qui concerne d'autres points qui devaient être abordés, tels que la radiographie des Apôtres et les ondes électromagnétiques du PC. La CGT demande une information sur ces sujets depuis longtemps.

Christophe CLEMENT répond que l'opération Cluny IV se décompose en deux sous-opérations. Concernant la création du bâtiment d'accueil, la fin des études devrait intervenir prochainement, avant le lancement des consultations des entreprises de travaux. Le projet de dossier de consultation des entreprises (DCE) sera finalisé à la mi-décembre, pour un lancement des marchés de travaux au premier trimestre 2016. Le point à l'ordre du jour portait spécifiquement sur le second volet des opérations, à savoir la refonte du programme muséographique, qui se décompose lui-même en plusieurs opérations du fait de la complexité du site. Cette opération fait intervenir quatre domaines simultanément :

- l'accessibilité, qui nécessite une mise en conformité avec les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) ;
- la reprise technique, particulièrement importante, avec une mise aux normes en matière de sûreté, de sécurité et d'amélioration du climat ;
- le projet muséographique, puisque les travaux visent à améliorer les conditions de conservation et de présentation des collections ;
- les travaux induits, du fait de l'ensemble des opérations prévues.

Ces quatre volets ont fait l'objet d'études de programmation en collaboration avec l'équipe qui finalise le plan directeur. Une réflexion est menée afin que le projet muséographique s'adapte au bâtiment d'accueil de façon cohérente et intelligente. Ce travail, dont la réalisation a nécessité du temps, doit être validé par le Directeur général des patrimoines. Le maintien d'une offre continue constitue une volonté forte de l'administration. Le musée de Cluny, qui fait partie des dix musées nationaux les plus fréquentés, devrait donc rester ouvert tout au long des travaux, lesquels se dérouleront sur plusieurs années, à l'exception de fermetures ponctuelles. Avant une présentation devant les représentants du personnel et les agents, l'ensemble doit être vérifié et validé. Le point à l'ordre du jour a donc été reporté, puisque la tutelle a souhaité retravailler les questions liées à l'organisation du travail et au calendrier.

Nathalie RAMOS signale que le maintien du point à l'ordre du jour aurait néanmoins permis d'aborder les difficultés constatées dans le cadre des travaux antérieurs, sur lesquels les représentants du personnel demandent des comptes rendus depuis le mois de novembre dernier. Les difficultés concernent notamment les ondes électromagnétiques du PCS, dont les travaux ont été finalisés depuis un an et demi. En effet, de fortes concentrations d'ondes ont été constatées, qui exigent la réalisation de mesures, et les personnes qui y travaillent ont fait part de désagréments. Par ailleurs, la radiographie évoquée n'est pas liée aux travaux de Cluny IV.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX confirme qu'elle a été interpellée par les agents de l'établissement à la suite de la campagne de radiographie sur les statues. Elle a donc demandé à l'établissement de communiquer les documents relatifs à cette campagne et a pris contact avec les personnes du C2RMF qui sont intervenues. Elle a ensuite rédigé un rapport détaillé et a rassuré le personnel de nuit, qui n'a pas été exposé, en indiquant que les conditions de sécurité ont été respectées. Un personnel informé est en effet rassuré, or il apparaît que le personnel de

nuit n'a pas été informé suffisamment. Une plaquette pourrait être élaborée par le C2RMF sur le sujet, pour être transmise aux agents, en complément d'une communication orale. Le compte rendu qu'elle a rédigé a été transmis à l'établissement et sera probablement présenté lors d'un prochain CHSCT.

Concernant les ondes électromagnétiques, elle indique avoir assisté à une formation organisée par l'INRS, dont elle établira une synthèse. Des mesures sont rendues obligatoires à compter du premier semestre 2016, sachant que la valeur limite d'exposition n'est pas tout à fait claire dans les textes.

Yann ROGIER confirme l'existence de cette obligation, mais note que l'établissement devrait les réaliser avant la date indiquée.

Gérald PARISSÉ demande des précisions sur cette possibilité.

Yann ROGIER précise que dès lors que l'attention de la Direction de l'établissement est alertée sur des craintes de propagation d'ondes, des mesures peuvent être réalisées immédiatement. Les prestataires sont en mesure de mener à bien ces mesures dès qu'une inquiétude est exprimée et que le CHSCT en a retenu le principe. Elles devront donc être réalisées sans attendre l'obligation réglementaire spécifique. La faculté ou l'obligation d'évaluer le risque s'impose dès lors qu'une question est posée.

Gérald PARISSÉ en déduit que l'établissement fera intervenir un expert extérieur pour réaliser les contrôles.

Christophe CLEMENT propose de solliciter la Directrice de l'établissement sur le sujet, qui est en charge de ces mesures et doit identifier le prestataire extérieur habilité. En effet, il s'agit d'un travail spécifique, qui nécessite l'engagement d'une dépense. Cette demande sera donc transmise à la Direction du musée de Cluny.

Warda BALAH-CHIKHA insiste sur le problème de communication au sein de l'établissement, puisque les comptes rendus sont uniquement affichés sur les tableaux du couloir et seulement la veille d'une intervention. La liste des personnes autorisées correspond aux agents qui travaillent la nuit à la date concernée. Un agent qui aurait des problèmes de thyroïdes mais n'est pas informé de la présence de rayons X n'est pas en capacité de se signaler. Les agents doivent donc être informés en amont. Par ailleurs, il apparaît que le Dr Marie-Dominique LARDOUX n'était pas au courant de la procédure. Enfin, il lui semble évident qu'un agent inquiet n'est pas apte à travailler dans de bonnes conditions.

Christophe CLEMENT indique qu'il sera rappelé la nécessité, pour ce type d'opération, de prévoir les dispositions préalables d'information et de communication, en lien avec les responsables scientifiques, tels que le personnel qualifié du C2RMF. De plus, une information générale doit être diffusée sur le sujet. Il apparaît que les radiographies effectuées sur les œuvres ont été réalisées dans de bonnes conditions, sans aucun risque. Cependant, l'organisation de la prévention doit être adaptée à chaque établissement, en fonction de la position du canon qui projette les radios. En cas de nouvelles mesures, un dossier préalable technique devra être communiqué aux agents, sous le contrôle du docteur et de l'inspection.

Au nom de SUD-Culture Solidaires, **Warda BALAH-CHIKHA** remercie le Dr Marie-Dominique LARDOUX pour sa réactivité à communiquer les informations nécessaires destinées à rassurer les agents de nuit.

En tant que membre du C2RMF, **Gérald PARISSÉ** s'est renseigné auprès des agents qui radiographient les œuvres. Entre la demande et la réalisation de la radiographie, plusieurs mois se sont écoulés, pendant lesquels les personnes concernées, à savoir les conservateurs et l'agent de

prévention, présents lors de la présentation du plan de prévention, auraient dû assurer l'information des personnels. Si le personnel de jour a semble-t-il été bien informé, puisqu'il lui a été demandé de quitter l'établissement à une heure précise, en revanche, ce n'est pas le cas du personnel de nuit. Il est de la responsabilité du chef d'établissement d'afficher, de faire circuler une note ou d'organiser une réunion afin d'informer les agents de la réalisation d'une radiographie et des mesures à prendre en vue d'éviter des irradiations. Par ailleurs, il existe une plaquette d'information sur les zones à ne pas franchir à l'occasion de ce type d'opération.

Le Dr Marie-Dominique LARDOUX précise que le zonage a été respecté au musée de Cluny. Le manque d'information a inquiété les agents de nuit, puisque les personnels de C2RMF ont procédé aux mesures dans leurs locaux sans qu'ils en soient informés préalablement. Elle répète que les agents informés sont des agents rassurés, et qu'il convient d'améliorer l'information des agents de nuit, qui ne participent pas aux réunions organisées pour les agents de jour.

Gérald PARISSSE signale qu'il convient de diffuser une information écrite et orale, afin de s'assurer que l'ensemble des agents ont été informés.

Christophe CLEMENT remercie les intervenants pour avoir éclairci ce point, dont il rappelle qu'il n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

I. Approbation des PV du 2 mars 2015, du 27 mars 2015, du 16 avril 2015, du 5 juin 2015, du compte rendu de la visite de délégation au musée national du Moyen-Age du 27 mars 2015 et au musée national de la Renaissance à Ecoen du 27 mai 2015 (pour avis)

Carole ETIENNE-BOISSEAU souhaite que les procès-verbaux puissent être enfin approuvés, ainsi que les comptes rendus de visites, afin de pouvoir les mettre à disposition en ligne.

En ce qui concerne le procès-verbal du 2 mars 2015, **Nathalie RAMOS** indique qu'elle a dû réécouter certains passages. Elle tient à remercier Kevin THIERY pour sa patience, puisqu'il a recherché les passages en question. Après réécoute, elle confirme qu'aucune intervention n'a été censurée. Cependant, certains passages n'avaient pu être retranscrits car ils n'étaient pas enregistrés ou étaient prononcés hors micro. Elle souligne l'importance pour tous les intervenants de s'exprimer dans le micro, clairement, synthétiquement, en terminant les phrases, compte tenu de la difficulté de rédiger un compte rendu fidèle. Elle a en effet pu constater que les propos de certaines personnes sont souvent confus.

Christophe CLEMENT s'enquiert d'observations complémentaires sur le procès-verbal de la réunion du 2 mars 2015 et le soumet à l'approbation du CHSCT.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015 est approuvé.

Nathalie RAMOS indique que sa remarque porte sur l'ensemble des procès-verbaux.

Christophe CLEMENT met aux voix le procès-verbal du 27 mars 2015.

Le procès-verbal du 27 mars 2015 est approuvé.

Christophe CLEMENT s'enquiert d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du 16 avril 2015.

Warda BALAH-CHIKHA souligne l'importance de bien préciser que le vote favorable est conditionné à l'ensemble des remarques exprimées tout au long de la séance.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle les réserves qu'elle avait exprimées sur un procès-verbal retranscrit mot à mot qui perd en clarté.

Warda BALAH-CHIKHA précise qu'elle ne met pas en question le procès-verbal, mais souhaite simplement que soit précisée l'indication qu'elle a explicitée, à savoir que le vote favorable est conditionné à l'ensemble des remarques exprimées pendant toute la séance.

Carole ETIENNE-BOISSEAU confirme que le vote favorable à la présentation du projet était conditionné à l'approbation du procès-verbal de la réunion du 16 avril 2015. L'ensemble des remarques conditionne le vote, comme précisé en page 46.

Marie-Dominique LARDOUX note que son absence n'est pas précisée à la séance du 16 avril.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que le retranscripteur établit une liste qui mentionne uniquement les personnes présentes. Elle admet que la mention de l'absence pour les membres de droit serait peut-être préférable.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite transmettre ultérieurement des coquilles éventuelles sur des passages qu'elle a soulignés.

Sous réserve de ces corrections, **Christophe CLEMENT** met aux voix le procès-verbal du 16 avril 2015.

Le procès-verbal de la réunion du 16 avril 2015 est approuvé sous réserve des modifications signalées.

Christophe CLEMENT s'enquiert d'observations sur le procès-verbal du 5 juin.

Warda BALAH-CHIKHA signale des coquilles sur son nom de famille. Elle cite par ailleurs le passage suivant : « *Anne DOPFFER répond que les rotations seront organisées entre les agents. Pour sa part, la réflexion sur le réaménagement du hall est nécessaire et sera conduite en temps caché* ». Elle s'interroge sur ce dernier terme.

Christophe CLEMENT répond qu'elle souhaitait probablement indiquer qu'elle réalise cette tâche en « temps masqué », en parallèle d'études menées sur des questions techniques et architecturales.

Warda BALAH-CHIKHA se demande si cela ne renvoie pas au fait que le chantier était clos.

Christophe CLEMENT précise que « temps caché » est une expression qui signifie « en parallèle ».

Warda BALAH-CHIKHA signale que son nom est mal orthographié à la page 27.

Christophe CLEMENT met aux voix le procès-verbal du 5 juin 2015.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2015 est approuvé sous réserve des modifications signalées.

Christophe CLEMENT s'enquiert d'observations éventuelles sur les comptes rendus de visite.

Cécile RANVIER déplore le caractère succinct de ces comptes rendus et relève plusieurs contradictions. Elle cite le passage suivant : « *La documentation est surchargée en ouvrages et a vocation à rester dans les espaces* », qui semble contredire les propos quelques lignes en dessous : « *Bureau de la régie : espace très encombré par la bibliothèque dont l'emplacement fait*

régulièrement l'objet d'une réflexion déménagement, mais qui bute sur l'attachement des conservateurs à avoir les ouvrages sous la main. »

Elle attire l'attention sur le fait que le déménagement est toujours envisagé malgré l'opposition avérée. Elle estime que la position de la Direction lors de la visite n'est pas claire.

Carole ETIENNE-BOISSEAU insiste sur la difficulté de ces comptes rendus de visite, notamment lorsque les personnes se dispersent, ce qui était le cas compte tenu de la configuration des lieux. Elle renvoie à la fiche établie par le CHSCT Ministériel portant sur la préparation et la réalisation des visites, où il est indiqué que le compte rendu peut être établi par les représentants du personnel. Il s'agit par ailleurs d'un document contradictoire, que ces derniers peuvent compléter à partir de leurs propres notes.

En outre, ces visites doivent s'accompagner de préconisations émises par le CHSCT, qui doivent être clairement signalées dans les comptes rendus, sur la base des constats réalisés par les représentants du personnel. L'exercice doit donc être amélioré, en ajoutant les préconisations, qui permettent d'enrichir et de réaliser un bon suivi des visites.

Pedro BOUROUH indique que la délégation a relevé, dans la salle des Arts du combat, le problème posé par les arrêts de mise à distance sous la forme de plaques horizontales métalliques au ras du sol. Frédéric MASVIEL et Yann ROGIER recommandaient la mise en place immédiate de protection contre les arêtes d'un potelet et des protections sur les arêtes dangereuses. Il demande si ces préconisations ont été suivies d'effet.

Christophe CLEMENT répond qu'il n'en a pas été informé.

Nathalie RAMOS précise que les mises à distance sont toujours aussi dangereuses pour les visiteurs et que l'agent de prévention a disposé des bandes adhésives. Un Scotch à bandes noires et jaunes a été collé dans la salle des Arts du combat, afin de rendre visible l'angle vif sur l'estrade métallique. Aucune autre intervention d'amélioration n'a été réalisée à ce jour.

Christophe CLEMENT note la difficulté d'engager des gros travaux, en raison de la prochaine révision complète du projet muséographique. Une solution doit néanmoins être trouvée pour sécuriser ces espaces, tout en appelant à la vigilance dans les projets à venir.

Nathalie RAMOS rappelle que l'espace en question a été réaménagé pendant les travaux de 2008, lesquels ont donné lieu à une nouvelle muséographie particulièrement mal conçue dans les trois dernières salles. Elle en déduit que celles-ci ne seront pas concernées par les nouveaux travaux.

Christophe CLEMENT confirme au contraire qu'elles sont incluses dans le nouveau projet.

Nathalie RAMOS se réjouit de cette information.

Christophe CLEMENT précise que le projet porte sur l'ensemble du parcours du musée de Cluny, à la suite des dysfonctionnements constatés, et qu'il vise à offrir une présentation cohérente. Les salles qui ont fait l'objet de travaux récemment seront donc également concernées par des améliorations.

Gérald PARISSÉ ajoute que le chauffage dégage des odeurs nauséabondes dans la salle des Arts du combat, ce qui perturbe les agents. Il s'interroge sur le vote du compte rendu en l'absence de réponses sur ces points.

Christophe CLEMENT indique que les remarques émises seront portées au procès-verbal de la présente séance et que le compte rendu se limite à un relevé des propos tenus à l'occasion de la visite. Concernant les suites données aux difficultés constatées, une information générale portera

sur le musée Cluny, puisque les travaux prévus dans le cadre de Cluny IV modifieront les espaces de travail, principalement dans les salles du rez-de-chaussée et du premier étage, lourdement impactées par la refonte du circuit et la reprise complète de la muséographie. Ces travaux auront par ailleurs quelques conséquences sur les fonctions administratives et certains espaces du deuxième étage, tels que la bibliothèque ou la documentation. À l'occasion de cette information, des précisions seront apportées sur ces modifications et sur les dispositifs prévus en matière de conditions de travail des agents.

Françoise PINSON s'enquiert de la possibilité d'amender le compte rendu pour un vote à la prochaine séance. L'ajout des préconisations apparaît comme souhaitable dans le cadre du futur plan de travail du musée de Cluny.

Carole ETIENNE-BOISSEAU signale que l'approbation de ce compte rendu, qui était à l'ordre du jour du précédent CHSCT, a été reportée pour cette même raison. Les recommandations exprimées ont été prises en considération. La proposition d'inclure des préconisations pourra être effective pour les visites à venir.

En outre, elle précise que les comptes rendus de visite doivent être pris en considération par les établissements, en vue de nourrir leurs propres documents uniques. Elle rappelle d'ailleurs que l'ensemble des établissements ont été conviés à présenter, lors de la première réunion de l'année du CHSCT, les documents uniques et leur programme d'actions pour 2016. Il appartiendra alors aux représentants du personnel de vérifier que les difficultés relevées apparaissent dans ces documents et que les risques signalés ont été pris en considération dans les programmes d'actions et plans de prévention.

Yann ROGIER observe que les représentants du personnel peuvent s'adresser aux établissements concernés sur ces questions. Il souscrit néanmoins à l'intégration des observations dans le document unique.

Françoise PINSON demande une suspension de séance.

La séance est suspendue.

Françoise PINSON indique que les représentants du personnel ne sollicitent pas le report de l'approbation du compte rendu et qu'ils s'efforceront d'apporter les compléments et préconisations de travaux dans les comptes rendus ultérieurs.

En outre, les représentants du personnel demanderont qu'un point portant sur la documentation soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Christophe CLEMENT répète que des précisions seront apportées sur les locaux du personnel.

Gérald PARISSÉ note que les difficultés relevées auraient pu être réglées depuis la visite, qui a eu lieu le 27 mars dernier.

Yann ROGIER signale que d'autres instances confient aux représentants du personnel la rédaction des comptes rendus de visite, qui comportent en fin de document une synthèse des recommandations.

Christophe CLEMENT met le compte rendu aux voix.

Le compte rendu de visite de délégation au musée national du Moyen-Age du 27 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Christophe CLEMENT s'enquiert d'éventuelles remarques sur le compte rendu du 27 mai au musée national de la Renaissance, à Ecoen.

II. Point relatif au SCN musée Clemenceau et de Lattre-de-Tassigny : programme de travaux (pour avis)

Christophe CLEMENT présente Marie-Hélène JOLY, en charge du musée national Clemenceau et de Lattre-de-Tassigny, qui exposera le projet en cours de rénovation de la maison natale de Clemenceau et les réflexions menées sur l'ensemble du site.

Marie-Hélène JOLY indique que le musée se situe à Mouilleron-en-Pareds, en Vendée, dans le bocage. Le village, de trois mille habitants, accueille un pôle historique composé du musée des Deux Victoires, créé par la veuve du Maréchal de Lattre et dédié à la gloire de son mari et de Georges Clemenceau. Un deuxième pôle est constitué par la maison natale de Jean de Lattre, ouverte à la visite, et par deux autres corps de bâtiment qui complètent l'ensemble foncier. Un troisième pôle comprend la maison natale de Georges Clemenceau, achetée par l'Etat en 2005. Enfin, le quatrième pôle comprend les réserves extérieures, composées d'un hangar de 90 mètres carrés loué depuis 2009, où sont traitées les collections dans de bonnes conditions.

Mouilleron-en-Pareds est le lieu de naissance de Georges Clemenceau en 1841, puis du maréchal de Lattre, dont l'heure de gloire date des années 1940 et 1950. La profusion muséale du village s'explique par le souhait de la veuve du maréchal de servir la gloire de son mari en lui associant Georges Clemenceau. Elle crée donc le musée dit des Deux Victoires, principalement consacré à son mari, et obtient le label de musée national grâce à ses relations avec André Malraux.

La maison natale du maréchal de Lattre, achetée par l'Etat en 1972, est une belle maison vendéenne ayant conservé l'ameublement de la fin du XIX^e et début du XX^e siècle. Ouverte au public par des visites guidées, elle est un témoignage de l'art de vivre de l'époque. Son grand jardin d'utilité et d'agrément a été reconstitué.

La maison natale de Georges Clemenceau, plus modeste, sera restaurée avec les crépis d'origine. Georges Clemenceau est né en 1841 dans la maison de ses grands-parents, où son père et sa mère s'étaient installés avant de déménager à Nantes. La maison, qui n'est ni classée ni inscrite aux monuments historiques, a été vendue par la famille maternelle de Georges Clemenceau en 1893 et transformée pour partie en boulangerie. Son mobilier est alors dispersé et aucune archive ne permet de connaître son aménagement intérieur. L'esprit du lieu peut néanmoins être reconstitué, en cohérence avec les cheminées, trumeaux et parquets existants. Le choix de créer un musée Clemenceau s'explique par l'absence d'un tel lieu, puisque son appartement à Paris, rue Franklin, a été conservé intact depuis le jour de sa mort en octobre 1929, et ce qu'il appelait sa « bicoque », petite maison de pêcheur à Saint-Vincent-sur-Jard, au bord de la mer en Vendée, présente uniquement les objets de la fin de sa vie. Ce nouveau lieu serait donc complémentaire des deux autres, en réseau avec la maison de Saint-Vincent-sur-Jard, gérée par le CMN.

L'équipe du musée comprend 3,7 ETP. Marie-Hélène JOLY, directrice et responsable des collections, peut être considérée comme bénévole pour cette mission, puisqu'elle travaille à l'Inspection des patrimoines. Jean-François BOURASSEAU est Secrétaire général, responsable des activités culturelles, et deux agents sont chargés de l'exploitation du musée (Jean-François MOREAU, technicien des services culturels (TSC), et Nicolas BAUDILLON, agent d'accueil et de surveillance). Laurence CROISE, contractuelle, est chargée du secrétariat, informatique et comptabilité, et Pauline PICCA, engagée comme vacataire pour le récolement, a mené des travaux d'informatisation et d'indexation des collections ; elle collabore actuellement à la préparation des outils multimédias du projet.

Le projet consiste en l'aménagement de la maison achetée par l'Etat en 2005 pour la transformer en musée. Il se déroulera sur deux phases, avec l'aménagement de la maison puis de la grange. Après l'aménagement du jardin prévu en 2018, les visiteurs pourront accéder au musée par la rue du Temple. Le jardin, comme celui de la maison de Lattre, sera accessible à tous, de même que la maison-musée. L'ancienne grange sera transformée en lieu d'activité culturelle, accueillant des expositions temporaires, concerts, spectacles de théâtre, lectures ou fêtes, dans le même esprit que le salon de la maison de Georges Clemenceau, seule pièce ouverte au public pendant dix ans.

La maîtrise d'ouvrage du projet, assurée par la DGPAT SMF, a été déléguée à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Pays-de-Loire, puisque l'OPPIC peut difficilement intervenir dans une zone aussi éloignée. Le coût du projet s'élève à ce jour à 1 435 000 euros hors taxes, comprenant l'aménagement de la maison et de la grange, dont l'ouverture est prévue en avril 2017, puis du jardin, en 2018.

Alors que le projet architectural se situe dans la phase projet, après la validation de l'avant-projet définitif (APD) en septembre, le projet muséographique, plus complexe, en est encore à la phase APD. Un important travail est réalisé actuellement pour avancer sur ce point. L'accessibilité souhaitée sur le plan muséographique doit permettre une facilité d'accueil et de circulation des visiteurs, dans de bonnes conditions de travail pour les agents.

Une fois finalisé l'aménagement du jardin, les visiteurs seront accueillis sur une placette arborée et la traversée du jardin sera accessible aux personnes handicapées grâce à une rampe à 3,5 % qui conduira à la cour, où seront présentés des spectacles nocturnes l'été.

La maison, de 300 mètres carrés, comprend des locaux d'exploitation, avec l'office, qui pourra être utilisé à l'occasion des fêtes organisées par le musée ou de la location des salles, les locaux de chauffage et d'informatique, et un local de travail dédié à l'agent présent sur le site. Un ascenseur sera disponible à usage des personnes à mobilité réduite. Alors que le musée pourra recevoir jusqu'à 56 personnes, la grange disposera d'une capacité d'accueil de 99 personnes, justifiant un classement en ERP de cinquième catégorie.

La qualité du contenu muséographique répondra également au souci d'accessibilité, en mettant l'accent sur l'origine modeste de la famille maternelle de Georges Clemenceau et sur sa carrière d'homme politique au cours de la III^e République, sans se centrer uniquement sur la figure du « Père la Victoire ».

Le hall de la maison sera animé par une grande fresque composée de photographies de l'homme politique à toutes les époques, et d'autres éléments permettant de mesurer la portée historique de sa vie. Le rez-de-chaussée accueillera une salle consacrée aux « armes » de Georges Clemenceau, puisqu'il était à la fois journaliste, tribun et duelliste, et présentera un incunable du cinéma, un film muet de 1928 où il apparaît dans son jardin, ainsi que des images d'archives de la guerre et de Mouilleron-en-Pareds à l'époque. La salle « des concepts » retrace le combat pour la République de Georges Clemenceau, entre 1870 et 1893, et met l'accent sur l'actualité de ce combat, avec la présentation, accessible et ludique, des principes républicains, la laïcité, la république et les idées de la Révolution française. Le « combat pour la justice » aborde ensuite l'affaire Dreyfus, l'anticolonialisme, dont il a été l'un des rares défenseurs à l'époque, et son opposition à la peine de mort.

À l'étage, une salle est consacrée à la période 1906-1909, « l'épreuve du pouvoir », pendant laquelle Georges Clemenceau assume les fonctions de président du Conseil et gère la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La période est également marquée par des troubles sociaux donnant lieu à des émeutes ouvrières de grande ampleur, où Georges Clemenceau, bien que défenseur des ouvriers, décide de tirer sur les grévistes et émeutiers. La période de la guerre est ensuite présentée à travers le rôle joué par Georges Clemenceau à compter de la fin de l'année 1917

jusqu'au Traité de Versailles. Ensuite, l'aspect vendéen de sa vie est abordé dans trois salles, à travers ses liens familiaux, littéraires et personnels

La première salle présente la Vendée de l'époque, à travers des photos d'un artiste contemporain. La chambre natale sera animée par une grande généalogie parlante des ascendants de l'homme politique français, avec des récits familiaux et un album de famille virtuel. Une petite salle sera consacrée au « soir de la pensée », période de la fin de sa vie qu'il passe au bord de la mer, à Saint-Vincent-sur-Jard, où il écrit son dernier livre qui traite de religion et de spiritualité, dans une facette inconnue et particulièrement intéressante de Georges Clemenceau. Les « passions » de ce dernier seront également abordées, puisqu'il était un ami des arts, à l'origine de l'ouverture du musée de l'Orangerie. Un film retraçant son amitié avec Claude Monet sera présenté, ainsi que des objets japonais, dont il était grand collectionneur. Le Georges Clemenceau écrivain sera également exposé, avec ses romans, l'entretien d'une spécialiste et ses lettres à Claude Monet et à Marguerite Baldensperger, une femme dont il fut amoureux à la fin de sa vie, qui avait quarante ans de moins que lui, et à laquelle il écrivit une lettre quotidienne pendant dix ans. Ces correspondances seront lues. Enfin, un salon de lecture permettra au visiteur de consulter des ouvrages en accès libre. Un balcon en forme de mezzanine, créé par l'architecte, donnera accès à une salle consacrée à la postérité de Georges Clemenceau, où sera présentée une série d'objets en forme d'hommages officiels, allant du casse-noix au pot à tabac à l'effigie de Georges Clemenceau.

Sur le site de Lattre, l'étude de programmation vient d'être lancée par le SMF, dans la mesure où la création d'un nouveau site muséographique implique la modification de l'organisation du travail et des conditions d'accueil. Le musée des Deux Victoires, avec sa salle d'hommage, sera probablement supprimé, et les réserves louées pourraient être rapatriées. Le site de Lattre comprend la maison natale, ouverte pour des visites guidées, une dépendance où sont rassemblés la billetterie-boutique, la base de vie du personnel et les équipements de sécurité, et le bâtiment appelé la « Vacherie », composé de 140 mètres carrés sur deux niveaux, principalement occupés par des réserves documentaires. Un accueil librairie-boutique pourrait être aménagé au rez-de-chaussée. La base de vie du personnel, les bureaux et les équipements de sécurité et sûreté, devant être revus pour les besoins du nouveau site, pourraient être installés au premier étage. L'étude de programmation définira les travaux à réaliser, pour une ouverture du nouvel équipement en avril 2017.

Le fonctionnement avec les deux agents en service doit être examiné, sachant que les différents scénarios étudiés font apparaître l'impossibilité d'une ouverture simultanée des deux sites. Les missions demeurent inchangées, mais la maison de Clemenceau, dont la visite sera libre, nécessite la présence d'un agent pour l'ouverture de la porte, le contrôle et la sécurité des visiteurs et des collections. L'affinement de l'étude des scénarios d'ouverture avec l'avancement du projet conduira en 2016 à formuler une demande d'effectif pour permettre le fonctionnement de l'établissement dans les meilleures conditions possibles.

Christophe CLEMENT remercie Marie-Hélène JOLY pour sa présentation complète, à la fois scientifique et technique.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite avoir communication des plannings actuels. Elle se demande comment les agents présents peuvent assurer les visites guidées, les visites sur réservation, la billetterie-boutique, le contrôle et la surveillance. Par ailleurs, elle ignorait que les titulaires du Ministère de la Culture pouvaient occuper des fonctions de régisseur pour la RMNGP.

Nathalie LENORMAND demande quel est le nombre de visiteurs par an.

Jean-François BOURASSEAU signale que le musée est ouvert 7 jours sur 7, sur la base de visites guidées à heures fixes, précédées de dix minutes pour l'ouverture de la billetterie. L'agent n'est pas seul sur le site, puisqu'il est lui-même présent, ainsi que la secrétaire. Actuellement, cinq

visites par jour sont ps, à 10, 11, 14, 15 et 16 heures. Pendant l'été, le nombre de visites proposées passe à sept, grâce à une mensualité de saisonnier supplémentaire.

Marie-Hélène JOLY ajoute que ces éléments d'information sont indiqués dans les premières pages du document. Les visites sont réalisées uniquement à la demande pour le musée des Deux Victoires. Il est envisagé de ne pas ouvrir tous les jours et toute l'année, une fermeture étant possible pendant la basse saison, entre décembre et février. Le système actuel fonctionne néanmoins.

Pedro BOUROUH demande si les postes nécessaires ont été estimés pour l'ouverture du nouvel établissement.

Jean-François BOURASSEAU répond que la réflexion s'est portée pour l'instant sur les possibilités d'ouverture à potentiel égal. Les trois scénarios établis nécessitent des vacances ou des créations de postes pour une ouverture non simultanée des deux lieux. En l'état actuel des effectifs, le projet pourrait difficilement aboutir.

Pedro BOUROUH rappelle qu'à la suite des événements récents, il n'est pas recommandé de fonctionner à effectif réduit. Le nombre de postes nécessaires doit être estimé précisément pour pouvoir présenter une demande à l'administration.

Jean-François BOURASSEAU signale que ce sujet sera examiné prochainement en détail. La Direction de l'établissement a estimé précisément le besoin en effectifs sur la base des différents scénarios d'ouverture proposés. Une réflexion est menée également au niveau de la billetterie. Une convention a été passée avec la RMN-GP pour permettre la réservation en ligne, sans inclure le paiement. Ce système sera testé pendant un an. Il convient également de réfléchir au contrôle afin d'améliorer la sûreté et la sécurité du lieu.

Au nom de la CGT, **Françoise PINSON** remercie Marie-Hélène JOLY pour la qualité de sa présentation. Elle rappelle que le Directeur de la DGP a souligné, lors d'un entretien, l'importance des petits établissements et des futurs musées ateliers en cours de réaménagement, en insistant sur la nécessité de leur attribuer les moyens nécessaires au fonctionnement, sachant que le public est particulièrement demandeur de ce type d'établissements culturels. Les moyens humains, renforcés par les nouvelles technologies, demeurent essentiels pour le contrôle et la sécurité. La billetterie ou le développement culturel font partie des missions particulières des ATSM. La CGT soutiendra les établissements dans leur demande de personnel.

Warda BALAH-CHIKHA demande quelles sont les alternatives d'ouverture des deux établissements.

Christophe CLEMENT explique qu'actuellement, seule la maison de Lattre est ouverte, sur visite guidée uniquement. L'ouverture du musée Clemenceau viendra se substituer à la petite salle du musée des Deux Victoires, qui n'est ouverte que très ponctuellement.

Jean-François BOURASSEAU précise que certains visiteurs effectuent 300 kilomètres pour visiter cette salle, qui n'est indiqué dans aucun prospectus ou site Internet. Il s'agit d'une dizaine de personnes par an qui se rendent à Mouilleron-en-Pareds spécialement pour cette visite. En 2015, le musée historique n'a reçu que cinq ou six visiteurs. Des travaux de sécurisation ont été réalisés pendant l'année, sur des rampes trop basses ou des écarts de marches trop larges. Le musée peut recevoir du public, mais aucune communication le concernant n'est diffusée.

Christophe CLEMENT indique que l'Etat a acquis la maison natale de Georges Clemenceau en 2005, mais que sa rénovation a été décidée à l'occasion des célébrations du centenaire de 1914-1918. La proposition d'une offre culturelle sur cette personnalité historique, complémentaire par rapport aux autres sites existants, constitue une première étape volontariste. L'ouverture du

musée est souhaitée en 2017, avant la fin des célébrations du centenaire, et l'établissement est ensuite amené à perdurer, ce qui suppose des moyens humains correspondants. Le sujet sera examiné avec la Direction générale dans le cadre des discussions sur l'ensemble des sites. Le budget est présenté hors taxes, la totalité de l'opération étant couverte sous enveloppe des crédits des musées. Le calendrier est par ailleurs particulièrement contraint, sachant que l'équipe de maîtrise d'œuvre n'a été retenue qu'au début de l'année 2015.

Marie-Hélène JOLY remercie Françoise PINSON pour ses propos et confirme que les petits établissements sont particulièrement appréciés dans les milieux ruraux. L'action culturelle menée depuis dix ans sur le site a rencontré un grand succès, en raison de l'absence d'autres lieux culturels aux environs et grâce à la proximité établie avec le visiteur, particulièrement appréciée et qui sera préservée dans les activités de la grange notamment. Après avoir été détesté en Vendée à cause de son rôle dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat, Georges Clemenceau est devenu un héros dès 1918. Au niveau national, il fait l'objet d'un intérêt croissant et d'une production historiographique importante depuis une dizaine d'années. De nombreux hommes politiques s'y intéressent également. L'année 1917 correspond à l'accession de Georges Clemenceau à la présidence du Conseil.

Pendant la phase d'étude actuelle, la Direction s'efforce de prévoir au mieux les moyens matériels en fonction des prévisions en effectifs, sachant que dix ans plus tôt, le SCN employait dix personnes.

Nathalie RAMOS demande s'il est prévu des visites de groupes scolaires.

Marie-Hélène JOLY répond positivement. Ces visites seront organisées dans le cadre d'une convention signée avec l'Ecole départementale du patrimoine, dont l'antenne de Mouilleron-en-Pareds, centrée sur l'histoire des XIX^e et XX^e siècles, dispose de locaux pédagogiques et de médiateurs. Les partenariats locaux ont été développés depuis dix ans, favorisant le soutien de nombreux organismes.

Nathalie RAMOS note que les seuils pour les visites de groupes se situent souvent en dessous des effectifs des classes scolaires.

Marie-Hélène JOLY ajoute qu'une réflexion est en cours avec l'Education nationale pour l'accueil des groupes dans la grange, où seraient proposés des films et des débats sur les valeurs républicaines, en lien avec la salle des « concepts » du musée.

Gérald PARISSÉ s'interroge sur la possibilité d'assurer les différentes missions listées en page 36 du document, en termes de sûreté-sécurité, de conservation et de maintenance du bâtiment.

Marie-Hélène JOLY explique que l'ensemble de ces missions sont d'ores et déjà assurées. La présence d'un agent est toutefois nécessaire dans le musée Clemenceau.

L'organigramme de l'établissement se décompose comme suit :

- Jean-François BOURASSEAU est Secrétaire général, médiateur culturel, ordonnateur, responsable UO, contractuels et CDI. Chargé des visites, conférences et ateliers pédagogiques, il assure les fonctions d'assistant de prévention, régisseur des recettes RMN, référent de l'Ecole départementale des arts et du patrimoine et développe les relations avec le pôle touristique Sud-Vendée Tourisme.
- Nicolas BAUDILLON assure la visite commentée en français et l'astreinte téléphonique pour la sécurité-incendie, qu'il partage avec Jean-François BOURASSEAU.

- Laurence CROISE effectue l'ensemble des tâches de secrétariat, la comptabilité et assure l'accueil physique et téléphonique. Correspondante informatique, elle est également chargée des nombreux supports de communication. Son contrat CDD court jusqu'en novembre 2017.
- Pauline PICCA a été engagée comme vacataire pendant l'année en cours.

Gérald PARISSE demande qui assure la maintenance du bâtiment, en termes de nettoyage et d'entretien du jardin.

Marie-Hélène JOLY répond que ces tâches sont externalisées.

Christophe CLEMENT signale que les SCN bénéficient d'une dotation en fonctionnement pour couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exploitation, maintenance et entretien des établissements.

Françoise PINSON souligne les difficultés des petits établissements, qui représentent l'image culturelle du Ministère de la Culture dans les régions. Elle demande si des liens ont été créés avec des associations locales.

Marie-Hélène JOLY répond qu'une association d'amis, qui comprend plus de cent adhérents, soutient l'établissement. Jean-François BOURASSEAU est par ailleurs chargé des liens avec le tissu associatif culturel.

Jean-François BOURASSEAU précise qu'il possède de nombreuses relations localement, travaillant dans la région depuis plus de vingt ans. Des liens étroits ont été tissés avec des associations de lecteurs et de théâtre. Pendant l'été, l'établissement accueille des comédiens du cours Florent qui s'associent à des comédiens locaux pour créer un spectacle dans un délai de dix jours. Il travaille également avec un professeur de musique, qui connaît de nombreux musiciens dans la région, ainsi qu'avec l'office de tourisme du Pays de la Châtaigneraie, pour 19 communes, qu'il préside. Un véritable réseau a été développé, qu'il convient de pérenniser à travers l'établissement de conventions, en cours de signature.

Marie-Hélène JOLY ajoute que l'établissement développe un partenariat avec les Anciens combattants.

Jean-François BOURASSEAU précise qu'une cérémonie a lieu à la maison de Lattre la première semaine de janvier, qui regroupe environ 300 personnes, en remplacement de celle organisée autrefois par l'ancienne Association nationale Rhin et Danube. C'est l'association des amis du musée, l'Institut vendéen Clemenceau/de-Lattre, reconnue par la RMN-GP, qui a repris l'organisation de l'événement. La cérémonie patriotique et religieuse, à laquelle participent le Préfet et le Sous-Préfet ainsi que des personnalités politiques, remporte un succès grandissant chaque année. L'Association des anciens combattants a versé des donations au musée et des liens étroits ont été établis avec l'Union nationale des combattants.

Warda BALAH-CHIKHA suppose que les visites des 300 personnes sont étalées par groupes de 19 visiteurs, qui constituent la capacité maximum d'accueil du musée.

Elle répète sa question sur la proposition alternative d'ouverture de la maison de Georges Clemenceau et demande quelle surveillance est envisagée pour le futur musée, compte tenu des nombreux supports multimédias proposés, et alors qu'un seul poste supplémentaire a été demandé.

Elle s'enquiert ensuite du fonctionnement du musée lorsqu'un des deux agents est en repos et demande si un agent dort sur place, pour assurer la sécurité intrusion pendant la nuit. Enfin, elle

souhaite savoir si l'agent ferme la porte pendant la visite commentée, sachant qu'une telle fermeture rendrait difficile une sortie d'urgence en cas de nécessité.

Jean-François BOURASSEAU confirme que pendant la visite guidée, l'agent ferme la porte. Cependant, la maison comprend à peine 200 mètres carrés et un agent se trouve toujours à proximité du public.

Warda BALAH-CHIKHA demande quel processus est suivi en cas d'évacuation rapide, puisque la porte est fermée.

Jean-François BOURASSEAU précise que les groupes sont composés de dix-neuf personnes maximum. En outre, la porte du perron demeure toujours ouverte et la maison compte des issues de secours. Des systèmes matériels d'intrusion sont installés dans toutes les pièces, et une surveillance téléphonique est assurée 24 heures sur 24 par une société de Montpellier, qui déclenche une alarme dans les locaux d'une entreprise locale. En ce qui concerne la sécurité-incendie, l'astreinte est partagée entre lui-même et Nicolas BAUDILLON.

Françoise PINSON suggère que Madame la Ministre se rende à Mouilleron-en-Pareds, afin qu'elle puisse mesurer les différences de moyens entre les petits et les grands établissements et l'intérêt de disposer d'un service à compétence nationale.

Christophe CLEMENT espère que la phase de travaux démarrera rapidement en 2016. Un déplacement de la Ministre en 2017 pourrait être proposé à l'occasion de l'inauguration.

Il soumet le projet de réalisation à l'approbation du CHSCT.

Résultat du vote :

Votes POUR : 4 voix (CGT)

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (SUD-Culture Solidaires)

Le projet recueille un avis favorable à la majorité.

Warda BALAH-CHIKHA précise que le vote d'abstention de SUD-Culture Solidaires s'explique par l'insuffisance de l'effectif actuel. Par ailleurs, la sûreté ne semble pas complètement assurée dans le futur projet.

Nathalie RAMOS précise que le vote porte sur un projet et non sur le mode de fonctionnement actuel, qui doit être soutenu par le biais du projet proposé.

III. Impact sur la santé-sécurité au travail du projet de règlement intérieur du musée national Magnin (pour avis)

Christophe CLEMENT remercie Rémi CARIEL et Cédric BOUGEARD pour leur patience, compte tenu du retard pris par l'instance, en raison des échanges en début de séance sur les derniers événements qui se sont déroulés dans la capitale.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que le projet de règlement intérieur type a été validé par le CHSCT Musées au début de l'année 2014 et a reçu l'avis unanime du Comité technique (CT) de la DGP. Il a ensuite été demandé à l'ensemble des établissements de s'approprier ce document et d'établir un projet spécifique, ayant vocation à faire l'objet d'un nouvel examen des instances compétentes, à savoir le CHSCT Musées et le CT Spécial Musées.

Le projet soumis à la présente séance est le fruit de nombreux échanges entre la Mission de dialogue social, qui a coordonné les travaux du règlement intérieur type, et l'établissement.

Carole ETIENNE-BOISSEAU remercie l'établissement d'avoir respecté les consignes relatives au maintien de l'ensemble des parties du règlement intérieur type, en complétant les passages laissés à l'appréciation des établissements, s'agissant d'informations relatives au mode d'organisation spécifique et autres particularités ayant trait par exemple à la description des espaces de travail ou aux horaires d'ouverture. Les modifications apportées au document de base ont été signalées en rouge et doivent donc faire l'objet de l'examen du CHSCT Musées.

Au cours des travaux relatifs au règlement intérieur type, il avait été prévu d'annexer un certain nombre de documents, dont l'organigramme de l'établissement et les plannings de travail. Concernant le champ de compétences des instances, il convient de préciser que le CT est compétent en matière d'organisation du travail, alors que le CHSCT intervient dans le domaine des impacts de cette organisation sur les conditions de travail.

En outre, un important travail d'échanges s'est établi avec le personnel et la Direction de l'établissement.

L'objectif de ce projet consiste aujourd'hui à finaliser ce travail auquel le personnel du musée a été largement associé. La documentation a été transmise en amont de l'envoi de la convocation et du dossier relatif à la présente séance afin que les représentants du personnel puissent en prendre amplement connaissance et contribuer à l'approbation du règlement intérieur ainsi proposé.

Enfin, Carole ETIENNE-BOISSEAU insiste sur la qualité du travail fourni par l'établissement, qui a tenu compte des consignes transmises.

Christophe CLEMENT remercie Carole ETIENNE-BOISSEAU pour sa présentation et propose que des précisions soient apportées sur la façon dont le travail a été mené.

Cédric BOUGEARD indique que l'établissement a voté un premier règlement intérieur dès 2013, élaboré en collaboration avec les agents. Ce règlement a donc été réadapté sur la base du règlement type adopté par le CHSCT et le CT. Le nouveau document présenté répond à une attente forte, exprimée sous la forme de nombreuses interrogations de l'ensemble des agents. C'est notamment le cas de la proposition de planning, qui correspond à la volonté du personnel d'améliorer les conditions de travail. Les agents de surveillance de jour travaillent actuellement six jours consécutifs. La proposition de planning permet d'alléger les cycles de travail et de limiter à trois le nombre de jours consécutifs travaillés, ce qui représente un confort appréciable pour les agents, malgré l'allongement du temps de travail quotidien.

Pedro BOUROUH observe que le planning de nuit prévoit un rythme de travail d'une nuit sur quatre, ce qui correspond à 93 nuits sur l'année. Il s'enquiert de la possibilité pour ces agents de prendre des jours de congé.

Cédric BOUGEARD confirme que 93 ou 92 nuits sont planifiées annuellement pour ces agents. Un fonctionnement par binômes leur permet de s'absenter pour une période de congés, en permutant après s'être concertés en fonction de leurs souhaits respectifs. Ils présentent alors une demande de permutation, qui doit être validée et inscrite au planning. Au terme de l'année, les différentes permutations doivent pouvoir s'équilibrer entre les différents agents. Jusqu'à présent, ce système fonctionne correctement.

Sylvie TREILLE s'enquiert de la procédure suivie en cas d'arrêt maladie ou d'accident de travail.

Cédric BOUGEARD répond qu'en cas d'arrêt de travail, le binôme de l'agent absent se voit proposer de le remplacer. Il est alors payé en heures supplémentaires, afin qu'il ne dépasse pas

les 93 nuits annuelles. Si le binôme n'accepte pas la proposition, le remplacement est alors proposé au personnel de jour, également dans le cadre des heures supplémentaires.

Sylvie TREILLE s'enquiert de la possibilité de prendre en compte la surcharge de travail, puisque le remplacement d'un agent de nuit peut engendrer une fatigue supplémentaire de l'agent.

Cédric BOUGEARD précise que ces remplacements sont occasionnels. Les agents qui remplacent pendant la nuit ne travaillent pas la journée suivante et le lendemain, et ne cumulent donc pas des heures de travail qui dépasseraient le cadre légal.

Sylvie PISANI indique qu'elle a travaillé avec Cédric BOUGEARD à l'élaboration des plannings. Le planning de nuit proposé identifie l'ensemble des nuits de l'année, afin de mettre en lumière les périodes travaillées au titre des 92 ou 93 vacances annuelles, ainsi que le droit à congés annuel, ajusté en fonction de la réalité. Les temps où l'agent est libéré de toute obligation de service, correspondant pour un administratif à un repos hebdomadaire, y sont également inscrits. Cela permet d'identifier la période impactée en cas de congé pour raison de santé par exemple. Si la période impactée correspond à une période de travail pour l'agent, celui-ci est alors exonéré de tout service et la charge doit être répartie sur les autres agents. Si son congé maladie intervient pendant son congé annuel, celui-ci sera reporté. En cas d'aléas, le service s'organise et fait appel à des ressources disponibles, en évitant qu'un agent réalise plusieurs nuits consécutives. L'objectif de ces plannings consiste à raisonner sur l'ensemble des nuits de l'année, et non seulement sur les 93 vacances réglementaires, de façon à faire respecter les droits de congés annuels en cas de survenance d'un congé maladie par exemple.

Warda BALAH-CHIKHA en déduit que les 93 nuits sont planifiées sur l'année, ce qui implique que les agents ne peuvent poser des nuits en congés annuels.

Sylvie PISANI précise que le chef de service en charge d'élaborer le calendrier des congés annuels a la capacité d'obliger les agents à utiliser la totalité de leurs congés annuels. Il convient de distinguer l'utilisation d'un droit de ses modalités d'utilisation, à savoir les périodes pendant lesquelles ce droit est utilisé. Pour les agents de nuit, les plannings sont réalisés sur la base des obligations de service réglementaires. La non-utilisation des congés annuels peut intervenir en cas d'un congé imprévu, de maladie notamment.

Pedro BOUROUH note que l'unique obligation du travailleur de nuit consiste à réaliser 93 ou 94 nuits par an, et que celui-ci ne peut donc bénéficier de compte épargne-temps. Il précise par ailleurs que le travail de nuit est dérogatoire.

Carole ETIENNE-BOISSEAU signale que l'élaboration des règlements intérieurs nécessite l'ajustement des plannings à la réglementation. Un travail important de recalibrage a dû être réalisé dans ce cadre. Sylvie PISANI a collaboré avec la Direction du musée Magnin pour déboucher sur les propositions présentées, en adéquation avec la réglementation, qui n'est pas toujours strictement respectée par l'ensemble des établissements. L'objectif de ce travail était précisément focalisé sur le respect de la réglementation par les établissements.

Sylvie TREILLE indique que le droit à des congés bonifiés pour un agent est susceptible de déstabiliser le planning, et pourrait s'avérer discriminatoire dans le cadre du recrutement.

Sylvie PISANI signale que les quatre agents de nuit du musée Magnin ne sont pas éligibles aux congés bonifiés. Le droit commun doit néanmoins s'appliquer. Si un agent affecté au musée Magnin bénéficie d'une bonification de ses congés annuels tous les trois ans, la demande doit être réalisée en amont. L'article 19 du règlement intérieur prévoit par ailleurs un calendrier de dépôt des demandes de congés annuels. Il appartient au chef de service de programmer l'organisation de son service en fonction des vœux d'absence, dans la limite des droits et des nécessités de service. L'inscription sur le planning des congés annuels, maladie, de formation ou au titre de la

journée libérée permet d'identifier le droit ouvert en cas d'aléa et d'assurer un traitement identique à celui des agents de surveillance de jour.

Françoise PINSON insiste sur la fragilité du système dérogatoire des services de nuit et préconise l'attribution de moyens supplémentaires aux petits établissements. La complexité du travail réalisé au niveau des plannings découle d'un manque avéré de moyens en personnel, qui ne permet pas à cet établissement de fonctionner correctement. En effet, la moindre difficulté entraîne une remise en cause générale du système. Une telle situation n'est pas acceptable dans un musée.

Warda BALAH-CHIKHA observe que 12 à 13 jours de congés sont planifiés par agent. Elle signale qu'un temps plein suppose la présence de trois agents pour un fonctionnement correct des plannings. En ce qui concerne le planning de jour, elle indique que le calcul devrait être réalisé sur 365 jours et non 28, afin de s'assurer que le nombre d'heures travaillées dans l'année correspond bien au cadre réglementaire. Elle souligne le travail de qualité qui a permis d'aboutir au projet de règlement intérieur. Elle remarque cependant que le temps de pause l'après-midi n'y est pas précisé.

Cédric BOUGEARD répond que le temps de pause est de vingt minutes.

Sylvie PISANI ajoute que cette indication est inscrite en page 14 du document.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite que cette précision soit spécifiée pour le musée Magnin, puisque les temps de pause sont variables selon les établissements. Elle observe en outre qu'aucune pause n'est indiquée le matin.

Cédric BOUGEARD signale que pendant la matinée, la pause des agents n'est pas spécifiée, l'ouverture du musée n'intervenant qu'à 10 heures. Pendant le temps d'ouverture, qui dure deux heures et demie, il a été estimé que cinq minutes de pause étaient suffisantes.

Warda BALAH-CHIKHA observe que les agents commencent le travail à 8 heures 45 et non à 10 heures.

Cédric BOUGEARD précise que dans ce laps de temps, les agents ne sont pas affectés à des tâches précises et peuvent aisément prendre des pauses avant l'ouverture du musée.

Pedro BOUROUH suggère de spécifier si les agents ont droit à une pause le matin dans le règlement intérieur. Le fonctionnement du musée avec quatre agents de nuit travaillant une nuit sur trois pourrait permettre à chaque agent de bénéficier de 16 nuits de congés, en réalisant 122 nuits de travail par an, et éventuellement deux nuits « libérées ». Le quatrième agent pourrait assurer les remplacements.

Cédric BOUGEARD répond que cette possibilité a été étudiée. Le rythme d'une nuit sur trois pose la difficulté de désigner un agent uniquement dédié aux remplacements, qui n'aurait donc pas droit à des congés d'été par exemple. Aucune solution satisfaisante n'a été trouvée avec quatre agents dans un planning d'une nuit sur trois.

Yann ROGIER rappelle que le CHSCT a vocation à formuler un avis dans le domaine de l'impact sur la santé et la sécurité du règlement et ses annexes, dont le planning. Après vérification, celui-ci est conforme aux différents principes devant être appliqués, tels que l'absence de nuits consécutives ou la tenue d'un planning prévu à l'avance. Certaines spécificités sur la longueur de la nuit ou la garantie d'une veille sont précisées par ailleurs. Bien que présentée de façon originale, la proposition du musée est donc respectueuse des conditions de travail des agents.

Pedro BOUROUH signale que la proposition de travail une nuit sur trois offre la possibilité aux agents de disposer de moments libérés de leur propre chef, sans qu'ils soient forcément imposés.

Cependant, il ne s'opposera pas à un planning validé et élaboré en association avec les agents de nuit.

Cédric BOUGEARD confirme que tout se passe en bonne intelligence avec les agents actuels, qui ne font état d'aucune tension et se montrent satisfaits du planning, qui est juste et équilibré.

Warda BALAH-CHIKHA s'enquiert du fonctionnement les jours de rendez-vous avec les entreprises extérieures. Ceux-ci ont lieu en général les jours de fermeture, or Cédric BOUGEARD est absent ces jours-là et il n'a pas d'adjoint.

Elle observe ensuite que la visite du musée en 2013, dont le compte rendu n'est pas disponible, avait noté qu'un seul TSC n'était pas suffisant.

Elle souhaite par ailleurs avoir communication du planning de l'agent contractuel qui travaille à 50 % de son temps dans la surveillance. Elle demande si cette personne a pour fonction de remplacer les agents absents. Enfin, elle souhaite avoir communication du planning actuel.

Cédric BOUGEARD répond que le planning actuel est en cours de distribution. L'emploi du temps de la personne contractuelle y est inclus.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite connaître les tâches réalisées par cette personne.

Cédric BOUGEARD répond que cet agent travaille généralement en salle les week-ends et dans la surveillance en cas d'effectif restreint.

Warda BALAH-CHIKHA en déduit que son travail est décidé au jour le jour. Elle note par ailleurs que le poste de l'agent 3 est vacant, ce qui provoque un déséquilibre entre les deux équipes. En l'absence de l'agent 3, le planning n'est donc pas viable.

Cédric BOUGEARD en convient et insiste sur le faible effectif du SCN. La Direction essaie d'anticiper au mieux les permanences, en fonction des congés, pour que l'agent contractuel puisse disposer d'un planning suffisamment tôt. Un deuxième TSC serait en effet bienvenu, comme indiqué lors des conférences budgétaires notamment. Le contractuel est par ailleurs référent week-end et lorsqu'il est lui-même absent, l'agent le plus apte à prendre des décisions est désigné comme référent. La situation est effectivement complexe. En ce qui concerne le lundi, des consignes sont données aux agents présents en cas de rendez-vous avec des entreprises. Pour des interventions d'envergure, il est lui-même présent au moment de l'accueil et du démarrage des travaux.

Warda BALAH-CHIKHA estime qu'il est urgent de modifier les plannings, dans la mesure où les agents travaillent six jours de suite, avec un jour de repos puis quatre jours de travail. Elle considère que le niveau actuel des effectifs ne permet pas d'assurer le bon fonctionnement du musée.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que le règlement intérieur et ses annexes ont été inscrits à l'ordre du jour car la Sous-direction des Affaires financières et générales et le Service des musées de France ont accordé les moyens nécessaires au fonctionnement du musée. Ces besoins ont été intégrés. Bien qu'ils ne soient pas suffisants au regard de l'ensemble des aléas évoqués, le projet présenté tient compte des besoins nécessaires au bon fonctionnement des plannings présentés.

Warda BALAH-CHIKHA constate la modification des horaires d'ouverture du musée et note qu'une seule personne est présente pendant la fermeture, y compris la nuit. Elle demande si le temps de vestiaire dure cinq minutes.

Carole ETIENNE-BOISSEAU signale que sous réserve d'attribution des moyens complémentaires, d'ores et déjà garantis, l'établissement pourra ouvrir une heure supplémentaire

par jour, répondant ainsi aux demandes du public. Le meilleur accueil des visiteurs, grâce à la réduction d'une heure de la pause méridienne, explique également le soutien du projet par l'administration et sa présentation à l'examen du CHSCT.

Rémi CARIEL ajoute qu'une ouverture entre 10 heures et 12 heures suppose que les visiteurs arrivent au plus tard à 10 heures 45. La nouvelle configuration des effectifs aurait permis une ouverture à 9 heures 30, mais elle n'aurait pas été validée par la régie RMN. La fermeture à 12 heures 30 a semblé un bon compromis, permettant aux visiteurs de terminer leur visite tranquillement au lieu d'être pressés de sortir, comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, du fait des modifications des horaires scolaires, le musée est sollicité régulièrement pour des visites à 13 heures 30.

Christophe CLEMENT s'enquiert d'autres observations et met le projet de règlement intérieur au vote.

Résultat du vote :

Votes POUR : 4 voix (CGT)

Votes CONTRE : 0 voix

ABSTENTIONS : 2 voix (SUD-Culture solidaires)

Le projet de règlement intérieur recueille un avis favorable à la majorité.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du CT Musées, qui se réunit le 3 décembre prochain et dont la convocation sera adressée très prochainement. La réunion du CHSCT 15 jours avant permet l'examen des points qui doivent faire l'objet ensuite d'un vote formel en CT.

Christophe CLEMENT remercie les membres du CHSCT et quitte la séance.

La séance est suspendue entre 13 heures 15 et 14 heures 40.

La présidence est assurée par Blandine CHAVANNE.

Blandine CHAVANNE se réjouit de participer à la présente séance, ayant autrefois eu l'occasion de suivre d'autres CHSCT, dont la diversité des partenaires était toutefois moins importante. Elle signale que Catherine GRANGER rejoindra la séance à 15 heures 30 pour aborder le point 7. Elle souhaite donc avoir finalisé les autres points avant son arrivée.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que la proposition consiste à essayer de traiter en une heure les points de l'ordre du jour qui précèdent l'examen du point 7 pour ne pas faire attendre les personnes qui rejoindront la séance à 15 heures 30.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite apporter une explication de vote sur le point précédent. L'abstention de SUD-Culture Solidaires ne porte pas sur le projet de règlement intérieur, qui nécessite uniquement l'ajout des temps des pauses, mais sur le planning. Elle déplore par ailleurs que le compte rendu de la visite du musée ait été communiqué ce jour, car en dépit de l'affirmation de Cédric BOUGEARD relative à l'absence de problèmes dans l'équipe, SUD-Culture Solidaires a relevé l'existence de « clans » parmi le personnel, pouvant nuire au bon fonctionnement du service. Elle souhaite donc qu'une attention particulière soit portée dans ce domaine.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que la visite évoquée date de novembre 2013. Ayant porté une attention particulière à ce sujet, elle a pu vérifier que depuis lors, l'ambiance de travail s'est nettement améliorée.

IV. Programme des travaux dans les SCN (*pour information*)

Frédéric MASVIEL indique qu'il a été convoqué à titre d'expert et de collaborateur associé au programme des travaux dans les SCN. Un tableau a été communiqué aux représentants du personnel, dans un format similaire à ceux transmis précédemment, s'agissant d'une mise à jour des opérations de travaux dans les SCN. Le tableau s'approche au mieux du déroulement des opérations, sachant qu'un mois s'est écoulé entre sa transmission et le recueil de l'information. Par ailleurs, le tableau comporte une nouvelle colonne précisant la maîtrise d'ouvrage, compte tenu de l'importance d'identifier le maître d'ouvrage délégué qui prend en charge le déroulement des opérations depuis la phase de programmation jusqu'à la réalisation et suivi des travaux.

Le tableau est le résultat d'un croisement de différentes informations, recueillies auprès de l'opérateur, l'OPPIC principalement, des établissements lorsqu'ils assument le rôle de maîtres d'ouvrage, ou des DRAC, qui assurent parfois la maîtrise d'ouvrage déléguée, comme dans le cas du musée Clemenceau.

La colonne du calendrier comprend des informations vérifiées, et dont la précision ne dépasse pas le mois, voire le semestre ou l'année en cas d'incertitude sur le déroulement des travaux. Au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, le calendrier peut être précisé. Les documents transmis pour validation comprennent un planning des travaux généralement à partir de la phase APD. C'est en effet lors de cette phase que le budget des travaux est entériné par le maître d'ouvrage.

Suite aux événements récents, une vigilance particulière doit être exercée lors de travaux en site occupé. Il s'agit d'une préoccupation naturelle dans le cadre de projets de travaux, aussi bien en cas de musée fermé, situation rare et le plus souvent évitée, qu'en site occupé. Le renforcement du principe de vigilance décidé le matin même est donc bienvenu. Il convient de rappeler que lorsque les entreprises prennent possession de la zone de chantier, l'ensemble du périmètre se trouve sous leur unique responsabilité et que, par essence, toute zone de chantier est interdite au public. Les zones d'interface doivent néanmoins être gérées en lien avec les agents de surveillance et de sécurité de l'établissement, en cas de site occupé. La vigilance de ces zones doit être renforcée à la suite des événements récents.

Blandine CHAVANNE remercie Frédéric MASVIEL pour ces précisions et s'enquiert d'éventuelles questions.

Yann ROGIER demande des précisions sur la réflexion qui sera menée autour de la conduite de travaux en site occupé, puisque les exigences de sécurité militent plutôt pour la réalisation de chantiers en site non occupé. La préférence de travaux en site occupé s'explique par la volonté de continuité de service public et culturel, mais une réflexion demeure nécessaire quant aux avantages et inconvénients d'une telle décision.

Frédéric MASVIEL répond que la réflexion est menée systématiquement avant les travaux. La préférence sera le plus souvent donnée à la continuité du service public, permettant l'accès du musée ou du site, malgré la nuisance engendrée par les travaux et la nécessité de fermer certaines zones au public. En outre, des travaux ponctuels et de moindre envergure peuvent parfois intervenir dans les grands établissements impliquant seulement une limitation de zone pour les visiteurs. Dans le cas du projet de Cluny IV, les travaux entraîneront des zones importantes de fermeture.

Yann ROGIER cite l'exemple du musée Jean-Jacques-Henner, qui a été fermé au public. Le personnel était maintenu, mais il est apparu que les conditions de travail se sont lourdement dégradées pour un bénéfice qui reste à démontrer.

Pedro BOUROUH souhaite un examen du tableau point par point.

Françoise PINSON ajoute que les textes sont clairs sur la continuité du service public, en particulier lorsque les travaux sont importants, sachant qu'il convient d'assurer la sécurité des agents.

Yann ROGIER fait l'hypothèse que dans le cas du musée de Cluny, dont les travaux prévus sont de grande ampleur, la poursuite d'exploitation a été décidée compte tenu de l'impossibilité pour l'établissement d'assumer une fermeture pendant plusieurs mois.

Françoise PINSON souhaite organiser une visite du CHSCT au musée de Cluny, centrée sur la répercussion des travaux. Elle estime qu'un CHSCT extraordinaire pourrait être réuni si les travaux nuisent au travail des agents.

Yann ROGIER indique que si le CHSCT se réunit pour constater des difficultés, cela suppose que le travail en amont n'a pas été réalisé correctement. Le CHSCT a vocation à formuler un avis sur un programme, comme dans le cas du musée Clemenceau/de-Lattre, puis sur la phase APS et APD. Il peut également être saisi pour se prononcer sur les conditions de travail durant le chantier. Les questions d'interférence avec le chantier peuvent alors être traitées dans ce cadre. Par ailleurs, le CHSCT est compétent en cas de mise en œuvre d'un plan de prévention, dès lors que le chantier n'est pas clos. Et s'il est clos et indépendant, le CHSCT peut formuler des vœux que le coordinateur SPS doit répercuter dans sa mission. Le CHSCT doit intervenir avant le constat éventuel d'impacts négatifs.

Françoise PINSON en convient, mais note que l'instance a également la capacité d'intervenir en cas de défaillances en termes de sécurité ou de continuité de service, sur la base des missions qui lui sont imparties.

Frédéric MASVIEL propose de commencer l'examen du tableau par le Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France (SBADG), dont les opérations ne sont pas suivies précisément, puisque l'opération signalée correspond au déménagement sur le site de l'INHA, programmé en janvier 2016. Ce point sera abordé ultérieurement à l'ordre du jour.

Le musée de Cluny, dont les travaux sont prévus en deux volets, a été évoqué précédemment. Concernant la création d'un nouvel accueil, les études architecturales sont en phase Pro-DCE. Le dossier a été transmis aux entreprises par lots séparés. Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2016. Une première phase de dépouillement des offres sera réalisée pour l'attribution des marchés, sous le pilotage de l'OPPIC, avant une période de préparation, qui interviendra au début de l'année 2016. Le projet est arrêté, puisque les phases antérieures d'études et de modifications ont été effectuées.

Cécile RANVIER indique que le CHSCT a fait part de propositions au niveau du plan du futur accueil de Cluny IV. Par ailleurs, la Direction souhaite soumettre quelques éléments d'information aux représentants du personnel lors d'un prochain CHSCT.

Frédéric MASVIEL signale que la demande sera transmise à la Direction de l'établissement.

Gérald PARISSÉ demande si les améliorations techniques proposées dans la salle des Armes de combat (arêtes vives blessant les pieds des visiteurs) seront prises en compte.

Frédéric MASVIEL confirme que cette salle est comprise dans le cadre de la refonte du parcours muséographique.

Yann ROGIER ajoute qu'une solution d'attente semble être recherchée.

Frédéric MASVIEL précise qu'une solution sera trouvée en attendant la résolution définitive du problème.

Pedro BOUROUH suggère de mettre en œuvre la proposition contenue dans le compte rendu de visite du musée, qui s'avère simple d'application.

Frédéric MASVIEL confirme que cette demande sera transmise.

Le musée national de la Renaissance du château d'Ecouen est concerné par deux opérations de périmètre réduit. La restauration de l'appartement des Bains, situé au sous-sol du château, est en phase de pro-DCE, pour un démarrage des travaux au premier semestre 2016. Il s'agit de travaux de rénovation du monument historique, indépendants des aspects muséographiques, ayant conduit à quelques déplacements d'équipements techniques, tels que la centrale TGBT. L'autre opération consiste en une mise aux normes des installations de chauffage, qui nécessite un diagnostic thermique préalable. Les études techniques sont en cours. Aucune modification des espaces intérieurs ne devrait intervenir.

Yann ROGIER indique que la visite a permis de soulever la question de l'ambiance climatique, sachant que l'amélioration du chauffage a des implications sur les conditions de travail des agents. Il a notamment été indiqué que celles-ci étaient dégradées suite à l'interdiction de ventiler en ouvrant les fenêtres.

Frédéric MASVIEL remercie Yann ROGIER pour cette information, sur laquelle il ne dispose pas d'éléments supplémentaires.

Le musée de Malmaison comprend trois sites, inscrits sur la colonne de gauche du tableau. Les travaux prévus concernent le chauffage du château et de l'orangerie. Sous le pilotage de l'OPPIC, des diagnostics et bilans thermiques ont été réalisés. La consultation des entreprises est en cours, pour un démarrage des travaux au deuxième trimestre 2016. Ces travaux représentent un enjeu majeur, compte tenu des difficultés de chauffage du bâtiment. L'opération devrait être achevée avant l'hiver prochain. Les phases A et B de la rénovation des réserves, de la toiture et du drain de la cour d'honneur constituent principalement des travaux sur les monuments historiques. La consultation est en cours, sachant que les réponses étaient attendues en octobre, pour un démarrage des travaux en janvier 2016. Les deux opérations sur le site de Malmaison seront donc menées conjointement.

Le site de l'île d'Aix est concerné par la rénovation des musées africain et Napoléon. Il a fait l'objet d'une visite du CHSCT dont le compte rendu est en cours de rédaction. Un arbitrage devra être réalisé sur le plan budgétaire ainsi qu'en termes de validation du projet. Aucune date n'est donc arrêtée à ce jour.

Gérald PARISSSE demande si les comptes rendus des CHSCT sont pris en considération lors du lancement des phases de travaux, dans la mesure où ils peuvent apporter des solutions aux difficultés constatées.

Frédéric MASVIEL répond que lorsque la programmation intervient en amont, aucune remarque particulière n'est exprimée lors de la visite. Les remarques émises sur les conditions de travail sont considérées en fonction des prévisions de travaux.

Gérald PARISSSE demande si Frédéric MASVIEL reçoit et lit les comptes rendus de visites du CHSCT et s'il prend note des remarques exprimées. Dans le cas de la salle des Armes de combat au musée de Cluny, les travaux intègrent la remarque formulée pendant la visite puisque la muséographie sera reprise. Il souhaite savoir si c'est également le cas des autres travaux prévus dans les SCN.

Frédéric MASVIEL répond positivement. La mise en œuvre des demandes exprimées dépend cependant de leur nature et portée, puisqu'elles peuvent impliquer une campagne de travaux

importante nécessitant des études préalables. Les demandes sont donc prises en considération, mais leur réalisation dépend de nombreux facteurs.

Françoise PINSON demande si les remarques sur un chauffage considéré comme inadapté peuvent être prises en compte dans le cadre de travaux inscrits dans un programme décidé par l'administration.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que les chefs d'établissement sont généralement à l'initiative de l'expression des besoins. En outre, ils accompagnent les visites de délégation, reçoivent les comptes rendus et sont censés se les approprier et les inclure dans leur document unique. L'amélioration des conditions de travail est donc nécessairement considérée dans les projets de travaux importants du Ministère, qui doivent répondre aux problématiques soulevées par les agents. La question du chauffage a été identifiée lors de précédentes séances du CHSCT. Un délai est toujours observé entre l'expression des besoins et la réalisation d'un programme, qui doit être mené en lien avec les différents acteurs concernés.

Pedro BOUROUH estime qu'il serait regrettable que les travaux sur le site de l'île d'Aix ne soient pas réalisés pour des questions de disponibilité budgétaire, compte tenu de leur importance, au niveau des toilettes, de la salle de l'agent d'entretien ou des consignes de sécurité. Il reconnaît cependant la complexité de leur mise en œuvre, qui implique le transport des matériaux. Par ailleurs, la Direction de Malmaison a pris connaissance des remarques exprimées pendant la visite, qui apparaîtront dans le compte rendu.

Frédéric MASVIEL indique que le site d'Ajaccio ne fait pas l'objet de projets de travaux dans la maison de Napoléon. Le sujet de l'accessibilité, de nature plus générale, sera abordé ultérieurement.

Le site de Port Royal a fait l'objet d'une visite au printemps 2014. Sur le site haut, la phase de création d'un espace d'accueil, d'accessibilité et d'un poste de sécurité est avancée. La consultation des entreprises est en cours, pour un démarrage des travaux début 2016. Un certain nombre de documents ont été transmis sur ce dossier, en lien avec la visite. La phase 2 comprend la création d'un élévateur et l'aménagement des Petites Ecoles, programmés en 2016, ainsi que l'aménagement du parcours muséographique, en phase d'étude préalable. Sur le site bas, les travaux concernent principalement les monuments historiques. La restauration des vestiges est en phase de réception des offres des entreprises. L'oratoire et les clôtures sont en cours d'étude et constituent la phase ultérieure des travaux de restauration des monuments historiques.

Françoise PINSON rappelle le débat intéressant qui était intervenu sur cette question, aboutissant à un vote avec réserve sur certaines améliorations du poste de sécurité notamment. L'établissement devait recevoir l'avis positif du CHSCT pour ces travaux.

Frédéric MASVIEL confirme ces propos et rappelle que la séance évoquée s'était déroulée en présence du Directeur, M. LUEZ et du Secrétaire général, M. LANGLOIS. Les demandes qui ont été formulées ont été traitées rapidement, puisque l'OPIIC les a transmises au maître d'œuvre pour qu'elles soient intégrées dans le dossier de consultation. La prise en compte des demandes était alors possible compte tenu du caractère amendable des travaux.

Sur le site des Eyzies-de-Tayac, la conférence budgétaire du 22 octobre dernier a permis de soulever un certain nombre de sujets techniques de fonctionnement, tels que l'étanchéité de la terrasse extérieure, dont le vieillissement est avéré, l'entretien des falaises contre lesquelles le musée est adossé, le traitement des thermofrigopompes, le chauffage et la gestion du climat, les détecteurs incendie, qui doivent être remplacés en 2016, le changement du système sécurité-incendie (SSI) et l'assainissement des sanitaires. Une mission a eu lieu au mois de juin, sachant que l'accès est particulièrement difficile en termes logistiques.

Pedro BOUROUH précise que les travaux effectués sur la petite terrasse ne semblent pas concluants. Par ailleurs, les problèmes d'étanchéité existent depuis la construction du bâtiment et ne sont pas dus au vieillissement de la terrasse.

Frédéric MASVIEL signale que la question des malfaçons est complexe, au-delà du délai de la garantie décennale. Une réflexion globale sera menée sur le sujet, en lien avec M. COLIN, récemment nommé technicien des services culturels. Des échanges réguliers seront assurés avec les représentants du personnel afin de traiter les problèmes dans leur globalité.

Concernant le musée Magnin, à Dijon, les travaux d'aménagement intérieur à l'étude ont été suspendus pour des questions de pilotage. Le conventionnement avec la DRAC et la RMN a été établi et les études doivent être engagées en 2016 pour des aménagements de la banque d'accueil, dont l'espace est particulièrement contraint. L'hôtel, du XVIII^e siècle, est un édifice protégé qui comprend un passage cocher depuis la rue et un grand escalier monumental. La configuration des lieux impose la création de l'accueil dans ce passage, ce qui occasionne des difficultés ergonomiques de gestion de l'espace. Des solutions sont recherchées avec la RMN. Ces travaux sont inclus dans la deuxième ligne du tableau portant sur la refonte des conditions d'accueil (billetterie, boutique, recettes avec la RMN). La maîtrise d'ouvrage serait assurée par la DRAC.

Les musées nationaux du XX^e siècle, situés sur trois sites, sont concernés par des travaux au musée Fernand-Léger, où des études de maîtrise d'œuvre doivent être lancées pour les deuxième et troisième tranches de travaux d'accessibilité et la restauration de la façade pour une extension. Sur le site du musée Marc-Chagall, à Nice, les travaux concernent des cheminements, qui doivent être examinés au regard de la sûreté et de la sécurité, et l'accès au jardin. La programmation des besoins et l'estimation des travaux sont en cours. La reprise des installations de climatisation et d'étanchéité est également en cours, à la suite du contentieux qui a été arbitré par des jugements. Sur le site Picasso, les travaux prévus dans la chapelle La Guerre et La Paix concernent principalement les monuments historiques et n'ont pas d'impacts sur le plan muséographique et sur les conditions de travail des agents.

Françoise PINSON note que les représentants du personnel assistent à des CHSCT traitant du musée de Picasso, alors qu'aucun agent du Ministère n'y travaille, puisque ce dernier détient uniquement les murs de l'établissement. Toute information le concernant est néanmoins bienvenue.

Blandine CHAVANNE remercie Frédéric MASVIEL et s'enquiert de demandes complémentaires.

Françoise PINSON regrette la suppression du C2RMF sur la liste. Les informations sur ce site permettent d'établir des discussions avec les représentants et la Direction.

Blandine CHAVANNE indique que Frédéric MASVIEL ne dispose pas d'informations supplémentaires à ce sujet.

Gérald PARISSÉ note que l'administration est certainement informée du report du réaménagement de la salle photo, puisque le budget a été transféré vers NEW AGLAE, qui prévoit le changement climatique de la salle, les peintures et les aménagements de modernisation. Sur le site de Versailles, des travaux sont également souhaités aux Petites Ecuries.

Frédéric MASVIEL confirme ce point, compte tenu l'état de vétusté des manuscrits et du bâti des Petites Ecuries. La maîtrise d'ouvrage appartient à l'établissement public de Versailles, qui pilote le projet. Aucune réunion ou comité récent ne permettent d'engager le suivi opérationnel du CHSCT sur ce point.

Gérald PARISSÉ en conclut que les travaux du C2RMF pourront être abordés à un prochain CHSCT.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que le CHSCT n'est pas compétent vis-à-vis du C2RMF.

Françoise PINSON en convient, mais signale que les difficultés de cet établissement sont néanmoins connues. Une information est donc bienvenue, dans la mesure où elle permet d'aborder le sujet avec Isabelle PALLOT-FROSSARD et de soutenir les représentants du personnel sur le site.

Blandine CHAVANNE entend ces propos mais indique que le CHSCT ne peut traiter de l'ensemble des problèmes des établissements.

Elle propose de passer directement au point 6 en attendant Xavier TRAUTMAN.

VI. Proposition de démarche relative à la problématique amiante concernant l'ex-SCN MuCEM (pour avis)

Carole ETIENNE-BOISSEAU note que ce sujet est bien connu désormais par les membres du CHSCT. Lors de la séance du mois de juin, les représentants du personnel ont émis un vœu consistant à demander une expertisée agréée en complément des éléments apportés par différents intervenants.

Au cours de l'été, la Ministre de la Fonction publique a publié deux circulaires, jointes au dossier, qui traitent de la prévention du risque d'exposition à l'amiante pour les personnels de la fonction publique. Dans le cadre de deux séances de travail réalisées en interne avec le médecin de prévention, Marie-Dominique LARDOUX, et Yann ROGIER, en sa qualité d'inspecteur santé et sécurité au travail, un projet de courrier, proposé ce jour à l'examen du CHSCT, a été élaboré sur la base des deux circulaires précitées.

Ces circulaires rappellent la réglementation et étendent aux agents de la fonction publique les droits ouverts en termes de suivi post-médical tel qu'il existe dans le code du travail pour les salariés des entreprises privées. Au troisième paragraphe de la page 7 de la circulaire du 28 juillet 2015 relative aux dispositions applicables en matière de prévention des risques d'exposition à l'amiante dans la fonction publique, il est en effet précisé :

« Par ailleurs, en cas de suspicion de contamination à l'amiante dans les locaux, c'est-à-dire dans le cas où le plan de prévention n'aurait pas été respecté, en cas de libération accidentelle de fibre d'amiante ou en cas de dégradation de matériaux contenant de l'amiante, et même si aucun texte réglementaire ne le prévoit, je ne peux que recommander aux employeurs de fournir aux agents exerçant ou ayant exercé leurs fonctions dans des bâtiments contenant ou ayant contenu de l'amiante, des attestations de présence dans le bâtiment concerné. »

Ces attestations sont d'une nature différente des attestations d'exposition prévues par ailleurs dans le cadre de la réglementation :

« Cette attestation précise les dates de présence des agents dans ces locaux, dates auxquelles ils ont été susceptibles d'inhaler des poussières d'amiante. »

Carole ETIENNE-BOISSEAU ajoute que le courrier soumis à l'avis du CHSCT a reçu l'accord du Secrétariat général. Il convient désormais de préciser à quel type de personnel il sera envoyé, sachant la difficulté de localiser certains agents, lorsqu'ils ont changé de département ministériel ou qu'ils sont partis en retraite. Ce travail de recherche devra être mené avec le service des ressources humaines. En dépit de la recommandation de la circulaire adressée aux employeurs au sujet de l'indication des dates devant figurer dans l'attestation, la proposition de courrier invite

le personnel à conserver les contrats ou décisions d'affectation où sont précisées les dates pendant lesquelles ils étaient présents dans l'établissement. Cette proposition répond donc aux demandes et inquiétudes exprimées par les représentants du personnel, tout en s'appuyant sur les circulaires parues au cours de l'été et applicables aux agents de la fonction publique.

Pedro BOUROUH rappelle que lors du CHSCT du 9 octobre 2014, l'administration s'est engagée à fournir la liste des agents et des prestataires exposés. Or cette liste n'a toujours pas été communiquée. La question des destinataires du courrier reste donc posée.

Carole ETIENNE-BOISSEAU en convient. Elle souhaite néanmoins que les représentants s'expriment sur la proposition de courrier avant d'engager les recherches, qui nécessitent de déterminer les dates et la nature des personnels visés. Elle signale que la position de l'administration n'est pas arrêtée en la matière, puisqu'elle sollicite l'avis des représentants du personnel.

Yann ROGIER indique que la typologie de la population concernée a fait l'objet d'une proposition lors d'une précédente séance, consistant à dresser la liste des agents présents à l'arrivée du musée du Sport. En effet, des travaux de modification et des dégradations des plafonds ont été constatés à cette date. Il propose que le CHSCT se prononce sur cette typologie, pour permettre ensuite à l'administration d'établir la liste des agents, qui pourra être soumise pour vérification ultérieurement.

Gérald PARISSÉ oppose qu'une liste des agents présents à cette date est susceptible d'exclure un certain nombre d'agents qui ont travaillé dans l'établissement pendant plus de quarante ans. Il préconise donc de remonter plus loin dans le temps.

Il souhaite citer le troisième paragraphe de la page 3 de la circulaire lue par Carole ETIENNE-BOISSEAU, qui précise :

« En tout état de cause, l'employeur doit constituer ou veiller à la constitution par le propriétaire d'un dossier technique amiante régulièrement actualisé, notamment lors de travaux ou interventions sur des travaux (équipement, matériel susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante)... »

Par ailleurs il est indiqué que ce document est transmissible à l'ensemble des agents. Les représentants du personnel demandent depuis longtemps à l'administration que leur soit communiquée l'intégralité du dossier technique amiante (DTA) et des plans de prévention. A ce propos, il note que le tableau de suivi précise que Yann ROGIER s'est engagé à retrouver ces documents.

En outre, Gérald PARISSÉ se dit choqué par le passage suivant du projet de courrier : *« L'examen des mesures d'amiante dans l'atmosphère du diagnostic DTA, réalisées par l'Institut national de recherche (INRS) (...) »* Il soutient en effet que cette indication est fautive, puisque l'INRS n'a pas réalisé ce diagnostic au sein de l'établissement. Cet institut a été contacté dans le cadre de la précédente séance du CHSCT, afin qu'il apporte une confirmation supplémentaire sur le fait que la mesure de 0,1 fibre par litre d'air n'entraînait pas un risque de contamination.

Il suggère que soit organisée une rencontre avec le SMF ou les Archives nationales afin que le dossier puisse être enfin présenté et qu'une explication soit apportée sur les mesures de confinement et de retrait d'amiante effectuées dans les années 2000, sachant que ce retrait impliquait forcément l'émission de fibres.

Blandine CHAVANNE confie qu'elle découvre le dossier. Elle n'est donc pas en mesure d'adresser de réponse immédiate aux représentants du personnel. Elle s'engage donc à travailler

sur le dossier afin de fournir la réponse la plus précise possible au prochain CHSCT, à moins qu'un autre représentant de l'administration n'ait des informations complémentaires à fournir.

Yann ROGIER considère qu'il n'a pas dans sa fonction à se porter caution pour l'administration. Toutefois, il rappelle que devant le constat d'un désaccord persistant quant à l'application de la réglementation relative à l'amiante, il avait été convenu de recourir à un expert agréé comme les textes en vigueur le permettent. Pour rappel, deux réglementations s'appliquent : le code du travail pour ce qui concerne l'exposition des travailleurs à l'amiante, et le code de la santé publique, qui définit des seuils environnementaux. Toutes les explications fournies jusqu'à présent par l'administration n'ont pas convenu aux représentants du personnel et il a donc fallu envisager le recours à un expert, à charge pour lui de déterminer si les expositions à l'amiante devaient être consignées dans le dossier des agents en vue d'une surveillance médicale post-professionnelle (souhaitée par les organisations syndicales). La circulaire parue entre-temps permettant d'établir une attestation de présence en cas de suspicion de dégradation de matériaux, l'administration propose de procéder de la sorte sans recourir à une expertise qui ne pourra apporter d'éléments documentaires supplémentaires.

Gérald PARISSÉ indique qu'il est favorable au principe d'une surveillance médicale des agents, encore faudrait-il disposer de la totalité du dossier – ce qui n'est pas le cas. Il convient donc de récupérer les dossiers amiante des ATP. Le DTA peut s'apparenter à un DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) : il nécessite un suivi périodique. Or dans le cas présent, l'information disponible est parcellaire. Une opération de désamiantage ne se décide pas sans raison et un plan de prévention est systématiquement mis en place pour protéger les agents. Les organisations syndicales souhaitent avoir accès à l'ensemble des pièces du dossier.

Blandine CHAVANNE prend note de la requête et s'engage à faire rechercher les documents disponibles dans les archives de la DMF, si tant est qu'il en existe.

Gérald PARISSÉ est persuadé que ces documents existent et que l'administration est réticente à les communiquer – il ignore seulement pourquoi.

Blandine CHAVANNE pense qu'aucun dossier ne devait exister au moment de la création des ATP. Il faudra rechercher les documents disponibles jusqu'en 1997. Les représentants du personnel seront informés du résultat des investigations dans les archives au cours du prochain CHSCT.

Françoise PINSON invite l'administration à partager les informations au plus tôt afin de pouvoir clore ce dossier. Les représentants du personnel sont prêts à participer à une réunion de travail informelle sur le sujet.

Cécile RANVIER revient aux échanges qui ont eu lieu dans le courant de la matinée au sujet des problèmes de retranscription des débats dans les procès-verbaux. Elle note que peu d'intervenants se sont nommés jusqu'à présent.

Françoise PINSON signale que les représentants du personnel de la CGT ont été confrontés à des coupures de micro.

VII. Impact sur la santé/sécurité au travail des situations des personnels du SBADG et perspectives (pour information)

Blandine CHAVANNE introduit le sujet. Elle rappelle que l'évolution du SBADG a déjà donné lieu à plusieurs réunions. L'administration propose d'organiser le chantier en trois phases.

Catherine GRANGER évoque en premier lieu le déménagement de la bibliothèque centrale des Musées nationaux (BCMN) dans le cadre de la fusion avec l'INHA, un projet dont la genèse

remonte aux années 1990 et qui a été retardé à plusieurs reprises, notamment à cause des travaux qui concerne le quadrilatère Richelieu. Le transfert est à présent programmé pour le premier trimestre 2016. Les collections seront transférées entre février et mars 2016, et la majeure partie d'entre elles rejoindront le Centre Technique du Livre de l'enseignement supérieur, à Marne-la-Vallée, dans l'attente de la disponibilité des locaux du quadrilatère Richelieu. Les fonds d'archives privés (dits « fonds de manuscrits ») rejoindront quant à eux l'INHA dès le début 2016, ce qui permettra de les rendre toujours communicables pendant la période de transition. Le transfert définitif du reste des fonds sera effectué durant l'automne 2016 à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle salle de lecture de l'INHA.

Pour ce qui concerne les 24 agents qui ont choisi de rejoindre l'INHA, le nouveau rattachement administratif sera effectif en janvier 2016. Tous les personnels auront accès à des installations (ateliers et bureaux) transitoires. 8 agents se chargeront du suivi du déménagement des collections et resteront donc au SBADG jusqu'en mars.

Anne-Elisabeth BUXTORF précise que le site du CTLes de Marne-la-Vallée abrite déjà certaines collections de l'INHA. Les collections de l'INHA situées sur le site Richelieu entameront leur déménagement au cours de l'été. Ce sera ensuite au tour des collections hébergées au CTLes, pour l'ouverture de la salle Labrousse à l'automne 2016.

Les agents pourront prendre leurs nouvelles fonctions au moment de la fusion, sachant que les fiches de poste ont été publiées, que les 24 agents ont pu postuler et que des formations ont été déployées. Les agents qui changeaient de fonctions devaient attendre d'avoir quitté le site du Palais du Louvre pour intégrer leur futur poste. Ce sera chose faite lorsqu'ils auront rejoint le site de l'INHA.

Blandine CHAVANNE précise que les archives des Musées nationaux seront pour leur part transférées au service interministériel des Archives de France. Le transfert de deux autres activités doit encore être évoqué. Tout d'abord, la mission de soutien des SCN pour l'acquisition d'ouvrages sera assurée par le C2RMF, qui a accepté d'acquérir les ouvrages pour le compte des musées SCN.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que cette question a longuement été débattue en groupe de travail. Il est aujourd'hui envisagé de transférer cette activité au C2RMF, dont la nouvelle directrice est tout à fait prête à assumer cette mission.

Catherine GRANGER indique que le C2RMF reprendra donc à sa charge toutes les missions menées actuellement pour le compte du réseau des musées : les acquisitions pour les musées SCN, le catalogage des ouvrages (assuré pour une partie des musées), la gestion des publications périodiques et l'administration du catalogue collectif (pour les SCN et les établissements publics adhérents).

Carole ETIENNE-BOISSEAU signale que le transfert de l'activité – à laquelle plusieurs agents contribuent actuellement – s'accompagnerait de la création de deux postes au C2RMF.

Françoise PINSON note que le principe du transfert de cette activité n'a pas été débattu dans les instances, mais seulement entre la direction du C2RMF et celle du SBADG. Elle rappelle d'ailleurs que le débat sur le sujet a été assez houleux, et que la dernière information qui avait été portée à la connaissance des représentants du personnel était que le musée du Louvre allait s'approprier et des ouvrages par l'intermédiaire d'une commission – l'administration devait encore indiquer laquelle. Les représentants du personnel découvrent donc brutalement, sans la moindre information préalable, que la plupart des missions du SBADG seraient transférées au C2RMF. Cette décision semble tout à fait défendable sur le fond mais sur la forme, le comportement de l'administration à l'égard des représentants du personnel est tout à fait incorrect. La CGT-Culture entend d'ailleurs réagir officiellement à cette attitude.

Carole ETIENNE-BOISSEAU relativise la dimension du sujet : il ne s'agit que d'une des missions actuelles du SBADG, et le débat sur la reprise de cette activité a déjà eu lieu. Il est vrai que le sujet n'avait plus été évoqué depuis un certain temps. L'administration s'est efforcée d'organiser une nouvelle réunion de travail avant la réunion de ce jour mais elle n'y est malheureusement pas parvenue. L'information sur ce projet peut donc sembler relativement tardive mais la consultation sur ce sujet particulier reste encore à programmer.

Françoise PINSON considère que le CHSCT est pleinement concerné par ce sujet étant donné que les conditions de travail des agents sont en jeu. Elle fustige ce qu'elle perçoit comme un mépris pour la délégation syndicale de la part de l'administration.

Blandine CHAVANNE estime que l'activité qui vient d'être évoquée ne fait pas partie des missions principales du SBADG, même si elle est importante. Il s'agit seulement de mutualiser le catalogue des musées SCN.

Cécile RANVIER rappelle que lors du CT du mois de juin, Madame LABOURDETTE s'était engagée à proposer une solution aux représentants du personnel d'ici le mois de septembre. Les représentants du personnel découvrent près de cinq mois plus tard que le C2RMF reprendra cette activité. S'ils n'avaient pas été assis à ce moment-là, ils seraient certainement tombés à la renverse ! En outre, il s'agirait pour les représentants du personnel de s'assurer que les deux créations de poste seront suffisantes pour prendre cette activité en charge, sachant qu'actuellement, au moins trois ou quatre agents traitent les commandes des musées, un ou deux agents s'occupent du système informatique, un agent des publications périodiques, etc. D'ailleurs, au cours des réunions précédentes, les représentants du personnel ont déjà signalé qu'à leurs yeux, une telle charge de travail ne pourrait absolument pas être absorbée par seulement deux agents. Un autre problème se posera au moment où les agents du SBADG dédiés à cette activité seront transférés à l'INHA.

Sylvie TREILLE demande si les deux agents qui n'ont pour l'instant aucun poste de destination à l'INHA hériteraient de ces deux nouveaux postes au C2RMF, ou si les postes créés seront placés en vacance générale. Par ailleurs, il convient de rappeler que les deux agents en question sont actuellement au musée du Louvre et qu'ils ne participent pas à la préparation du transfert à l'INHA. Il leur avait pourtant été expliqué qu'ils feraient partie du réseau mais l'information n'a pas été confirmée. Un tel manque de dialogue en interne est anxiogène pour les deux agents concernés, qui n'ont pas encore officiellement de solutions à l'heure actuelle.

Catherine GRANGER explique qu'elle avait reçu l'instruction de ne pas communiquer en interne au sujet du transfert d'activité au C2RMF tant que les représentants du personnel n'en auraient pas eu connaissance. Elle s'est conformée à cette requête, même si l'absence de communication auprès des deux agents sans solution identifiée pouvait être anxiogène, et notamment celui qui travaille aux archives et qui sait depuis la fin de 2013 que son poste est voué à disparaître et qu'il ne pourra pas être transféré vers l'INHA. Ces deux agents ont été informés que des échanges étaient en cours et qu'ils ne pouvaient pas encore recevoir d'informations à ce sujet. Pour répondre à la question posée, il a été effectivement convenu avec la direction générale des Patrimoines que les deux agents qui étaient sans solution identifiée se verront proposer les deux postes créés au C2RMF. Les postes ne seront donc publiés plus largement que si les agents déclinent cette proposition.

Sylvie TREILLE demande si les profils de poste ont été définis.

Catherine GRANGER indique qu'il lui a été demandé de tenir compte des compétences actuelles des deux agents concernés. Pour l'instant, elle n'a pas encore établi les profils de poste.

Françoise PINSON se déclare désabusée par la tournure des événements. Si une telle situation s'était produite dans une entreprise de droit privé, la Direccte et les Prud'hommes auraient été

saisi de ce dossier depuis longtemps. Elle insiste pour que ce dossier puisse être traité de manière approfondie avec les représentants du personnel. Ces derniers ne sauraient être mis à l'écart d'un processus impliquant le transfert de deux agents entre deux directions. Une telle attitude de la part du SMF est tout à fait regrettable. Cette situation est parfaitement inédite, et jusqu'à présent, les organisations syndicales avaient toujours été impliquées dans la réflexion pour les questions touchant à des changements de statut ou à des mouvements de personnel.

Blandine CHAVANNE prend bonne note du mécontentement exprimé. Elle propose d'organiser une réunion *ad hoc* pour approfondir le sujet, même si les représentants du personnel ont déjà obtenu un certain nombre d'informations en amont.

Françoise PINSON rappelle que les représentants du personnel attendaient jusqu'à présent des réponses à des questions laissées en suspens à la fin de la dernière réunion du groupe de travail.

Cécile RANVIER insiste pour que cette réunion soit organisée au plus tôt.

Blandine CHAVANNE s'engage à la programmer dans les plus brefs délais sous réserve des contraintes d'emploi du temps des différents responsables.

Gérald PARISSÉ demande si les personnels du centre de documentation ont été informés de l'existence d'un tel projet. Il souhaite également que le CHSCT du C2RMF soit saisi de ce dossier. La décision semble hâtive dans la mesure où elle a été arrêtée par l'administration avant que celle-ci n'ait impliqué les organisations syndicales dans la réflexion.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise qu'il ne s'agit pour l'heure que de perspectives. L'administration s'efforcera d'organiser des échanges sur cette question, en espérant que l'emploi du temps de Marie-Christine LABOURDETTE lui permettra de participer à ces travaux. La directrice du C2RMF sera également invitée à expliquer les raisons qui l'ont conduite à présenter la candidature de son établissement pour reprendre cette mission. Ce qui est certain c'est que le transfert de cette activité doit être rapidement décidé étant donné que les agents de la BCMN seront bientôt transférés à l'INHA.

Françoise PINSON se souvient avoir entendu Madame LABOURDETTE insister sur la nécessité de réserver un temps suffisant aux échanges. Elle espère donc que cette discussion pourra être organisée en temps voulu et que l'administration ne réserve pas d'autres révélations du même style aux représentants du personnel...

Carole ETIENNE-BOISSEAU note que le SMF avait besoin d'identifier des propositions, et pour cela, il a fallu prendre contact avec les chefs d'établissement. Le projet est donc né de l'acceptation par la directrice du C2RMF de reprendre cette mission du SBADG. Ce transfert devient donc l'option privilégiée par l'administration, mais naturellement, elle ne s'affranchira pas de son obligation de consulter les instances idoines sur ce projet. Une nouvelle réunion sera donc bientôt programmée.

Agnès MENET explique que l'administration avait prévu d'organiser une réunion pour exposer ce projet aux organisations syndicales mais qu'elle n'y est pas parvenue compte tenu des contraintes d'emploi du temps de l'ensemble des parties. Elle a donc été contrainte d'effectuer son annonce en séance du CHSCT spécial Musées. C'était absolument nécessaire pour que le transfert de l'activité au 1^{er} janvier soit envisageable.

Cécile RANVIER en déduit qu'en tant que responsable de bibliothèque de son musée, elle devra s'adresser au C2RMF pour ses commandes et pour son catalogue à compter du 1^{er} janvier.

Blandine CHAVANNE indique que pour l'instant, les modalités de transfert de cette activité ne sont pas définitivement arrêtées. Une réunion de travail sera organisée afin d'envisager les différentes options, même si le transfert vers le C2RMF est celle que privilégie l'administration.

Cécile RANVIER s'inquiète malgré tout du fait que deux agents seront censés assumer une charge de travail qui est actuellement répartie entre une dizaine d'agents (au bas mot). Les conditions de travail risquent d'être fortement dégradées.

Catherine GRANGER explique qu'à l'heure actuelle, neuf agents sont dédiés à deux missions : le fonctionnement de la bibliothèque centrale des Musées nationaux et les actions effectuées pour le compte du réseau des musées (acquisitions, catalogage, gestion des périodiques, etc.). Ces neuf agents ne sont pas donc pas occupés à temps plein par les activités dont le transfert au C2RMF est envisagé.

Blandine CHAVANNE constate que par conséquent, il va s'agir d'évaluer la charge de travail correspondant à l'activité transférée, à moins que cette évaluation n'ait déjà été réalisée.

Cécile RANVIER indique que l'inventaire des tâches a déjà été réalisé, et de toute manière, à un peu plus d'un mois du transfert, toutes les études préliminaires sont censées être déjà terminées.

Blandine CHAVANNE prend note de cette remarque et des inquiétudes exprimées, mais observe qu'il ne sera pas possible de conclure ce débat ce jour. Elle s'efforcera de réunir les éléments disponibles sur le sujet.

Quant au centre de documentation, l'option privilégiée pour l'instant consiste à le maintenir au sein du SMF. Ce service est en effet utile pour la sous-direction des collections et pour la sous-direction de la politique des musées. Le centre de documentation et son personnel seraient donc maintenus.

Sylvie TREILLE signale que plusieurs agents sont sur le point de quitter le centre de documentation. Ne resteraient plus en poste qu'un agent technique d'accueil et de surveillance et un adjoint administratif. Il conviendrait donc de prévoir dès à présent le remplacement des agents en instance de départ (notamment sur le poste de chargé d'études documentaires). L'autre option pourrait consister à dissoudre le service et à répartir les activités dans les autres services du SMF– cette possibilité a d'ailleurs déjà été évoquée, avec l'idée d'une « gestion de proximité ».

Par ailleurs, deux agents se plaignent d'une attitude de mépris de l'administration à leur égard, et souhaiteraient être impliqués dans la réflexion sur l'avenir de leur service. Malheureusement, aucune réunion n'a été organisée avec le personnel pour évoquer l'évolution des services (centre de documentation et musée du Louvre). Les agents ont donc tendance à imaginer des scénarii douloureux, ce qui augmente leur niveau de stress.

Blandine CHAVANNE indique que l'administration a bien l'intention de remplacer les agents en instance de départ, et donc de faire fonctionner le service avec le même effectif (autant que faire se peut). L'administration réfléchit en parallèle au rattachement hiérarchique le plus pertinent pour ce service.

Sylvie TREILLE rappelle que le service fonctionnait à une certaine époque avec trois agents de catégorie C, un agent de catégorie B et deux agents de catégorie A. Les effectifs étaient donc plus importants à l'époque.

Blandine CHAVANNE en convient mais elle s'efforcera de maintenir les effectifs actuels du service.

VIII. Diagnostics risques psychosociaux

Carole ETIENNE-BOISSEAU présente le dossier. L'administration souhaitait informer le CHSCT des réponses communiquées par les différents établissements.

Pedro BOUROUH signale à ce sujet qu'en imprimant les documents, les représentants du personnel se sont aperçu que le nom des établissements concernés n'était plus identifiable : il ne figurait que dans le nom du fichier.

Carole ETIENNE-BOISSEAU prend note de cette remarque. Elle rappelle que la démarche a été engagée par la voie d'une note émanant du Secrétariat général. Il s'agissait de décliner au niveau de l'ensemble des services du ministère, l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des RPS. Plusieurs outils étaient mis à disposition : un guide méthodologique, les circulaires du Premier ministre et l'accord-cadre lui-même. La note du 1^{er} juillet 2015 rappelle les fondamentaux du dispositif et demandait aux établissements d'établir un diagnostic intégrant une analyse qualitative de la situation locale. Il s'agissait également d'évaluer un certain nombre d'indicateurs qui avaient été construits en concertation avec le CHSCTM. Les services étaient censés répondre à cette sollicitation d'ici le mois de septembre 2015, ce qui était un calendrier peu favorable compte tenu de la période de congés estivaux. Les établissements ont été relancés à la rentrée afin qu'ils renseignent en priorité les indicateurs. Cinq sur les neuf services à compétence nationale relevant du CHSCT ont répondu à ce jour, malgré plusieurs relances.

Warda BALAH-CHIKHA rappelle qu'elle avait demandé que tous les diagnostics sur les RPS soient étudiés simultanément, et que, dans l'hypothèse où tous les services n'auraient pas répondu avant la présente séance, le point soit reporté au premier CHSCT de 2016.

Carole ETIENNE-BOISSEAU reconnaît que la non-exhaustivité des retours est relativement problématique. Cependant, l'administration estimait qu'il était important que les organisations syndicales disposent des premiers résultats. La seconde étape consistera à compléter le diagnostic selon une approche qualitative – ce qui n'était guère possible dans les délais prévus initialement. Les documents complets pourront ainsi être étudiés au premier CHSCT de 2016, en lien avec les DUERP et les programmes d'action pour 2016. Pour rappel, à partir de 2016, les DUERP devront obligatoirement comporter un chapitre sur les RPS. Par ailleurs, au cours des années futures, la politique de prévention des RPS sera en partie basée sur l'analyse des évolutions des indicateurs. Une dégradation de certains indicateurs pourrait en effet être considérée comme un signe d'augmentation des risques psychosociaux.

Gérald PARISSE demande si l'étude portait sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Il souhaite d'ailleurs que les dates de référence figurent sur les prochaines fiches (ainsi bien sûr que le nom de l'établissement).

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que les établissements étaient censés calculer les indicateurs à partir des données collectées en fin de premier semestre. L'administration n'ayant pas encore reçu toutes les fiches, elle n'a pas encore vérifié si les indicateurs avaient été convenablement mesurés. D'ailleurs, le retard de transmission des indicateurs s'explique en partie par le fait que la première version de la note comportait des formules erronées pour certains indicateurs. Certains établissements ayant relevé ces erreurs, une fiche rectifiée a été envoyée début septembre. Les indicateurs ont vocation à devenir un outil de détection de potentiels risques psychosociaux au sein des établissements et à orienter les plans de prévention à venir.

Blandine CHAVANNE indique que la période de référence court vraisemblablement de fin juin 2014 à fin juin 2015.

Pedro BOUROUH évoque le cas de figure particulier des décès d'agents : doivent-ils être considérés comme des « départs » ? Ce genre d'événement est susceptible d'ébranler les agents d'un établissement.

Par ailleurs, il note que certaines visites médicales sont organisées à la demande de l'administration.

Marie-Dominique LARDOUX explique que seules sont comptabilisées dans l'indicateur les visites organisées à la demande de l'agent. D'ailleurs, elle juge le nombre de visites anormalement élevé pour le musée de Cluny, ce qui fait planer un doute sur la véracité de l'indicateur. Pour sa part, elle tient un suivi précis des visites à la demande des agents et liées à des problèmes de RPS – on peut imaginer que la visite puisse être liée par exemple à un accident du travail antérieur.

Pedro BOUROUH propose d'éclaircir la question avec les médecins de prévention, et de faire en sorte que l'indicateur soit le plus fiable possible.

Yann ROGIER rappelle que le Premier ministre et le ministre de la Fonction publique ont donné des instructions afin d'engager une démarche de prévention des RPS. Malheureusement, cette instruction interministérielle n'a été diffusée qu'un an plus tard au sein du ministère de la Culture, et de la pire des manières puisqu'il s'agissait d'une requête administrative. Le débat de ce jour en est considérablement appauvri puisque les sujets de fond ne sont pas abordés et que les membres du CHSCT en sont réduits à débattre de la qualité des documents transmis et de la fiabilité des indicateurs. Enfin, il convient de souligner qu'une politique de prévention des RPS ne doit pas seulement s'appuyer sur des indicateurs mais également sur des faits concrets et sur des appréciations qualitatives. Tous ces éléments devront être intégrés à la réflexion liée aux DUERP.

IX. Résultats de l'enquête relative aux dotations habillement (pour information)

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que les établissements ont été sollicités en janvier dernier par le Secrétariat général. Pour rappel, il appartient au chef d'établissement de définir sa politique en matière de tenues professionnelles des agents (pour les agents d'accueil et de surveillance par exemple). Il est également censé définir les modalités d'acquisition des tenues, soit en commandant directement les vêtements, soit en distribuant des bons d'achat au personnel, à charge pour les agents d'acheter eux-mêmes les vêtements prescrits. Obligation est faite aux agents de porter leur tenue professionnelle dans le cadre de leurs missions, et le chef d'établissement est censé définir les modalités de contrôle du port effectif des tenues. En l'absence d'obligation de port de la tenue professionnelle, les bons d'achat deviennent assimilables à un complément de rémunération, et ils sont donc soumis à des prélèvements sociaux et fiscaux.

À ce jour, tous les établissements n'ont pas encore répondu à la requête du Secrétariat général. D'ores et déjà, cinq établissements relevant de ce CHSCT ont confirmé qu'ils avaient mis en place une politique de port de vêtements professionnels. Une réponse supplémentaire est parvenue à l'administration après l'envoi des convocations au CHSCT, émanant du service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des Musées de France, qui a indiqué qu'il avait opté pour un système de bons d'achat apparentés à un avantage en nature dans la mesure où le port de la tenue professionnelle était facultatif.

Une fois que toutes les réponses auront été collectées, elles seront adressées au Secrétariat général. Cette démarche permettra donc de clarifier les politiques de chaque établissement en matière de vêtements professionnels et les conséquences de ces choix.

Warda BALAH-CHIKHA prône une uniformisation des règles en vigueur dans l'ensemble des musées – sur la base des dispositifs les plus favorables. Elle demande si une déclaration est nécessaire lorsque les vêtements professionnels font l'objet d'un marché public.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique que la production d'une décision administrative est tout de même requise, étant donné que le chef d'établissement doit définir le contenu de la dotation vestimentaire et surtout, l'obligation éventuelle faite aux agents de porter leur tenue professionnelle. Une commande de vêtements par l'établissement permet de supposer qu'il a

l'intention de doter son personnel de vêtements professionnels mais le port obligatoire de la tenue est tout aussi important.

Pedro BOUROUH fait référence à un débat précédent qui portait déjà sur la tenue vestimentaire, et la discussion avait porté à l'époque sur l'uniformisation des moyens consacrés à ce domaine, qui sont très disparates d'un établissement à l'autre.

Carole ETIENNE-BOISSEAU estime que cette question se pose plutôt pour le cas où les agents reçoivent des bons d'achat. Un chef d'établissement peut simplement doter les agents d'un gilet, auquel cas le budget d'achat sera nécessairement moindre que pour une tenue complète. La qualité des vêtements choisie influe également sur le budget.

Dès lors que les agents reçoivent des bons d'achat assimilables à un avantage en nature, la question de l'équité d'un établissement à l'autre se pose. Le sujet a déjà été évoqué dans diverses instances, et le débat sur la question sera précisément nourri du résultat du recensement en cours.

Nathalie RAMOS demande si le budget consacré aux dotations vestimentaires est purement déclaratif ou s'il peut être vérifié de manière transparente. Dès lors que l'établissement déclare avoir besoin d'une certaine somme pour fournir des vêtements professionnels à ses agents, il devrait avoir obligation de rendre compte de l'utilisation effective de la dotation à sa destination.

Carole ETIENNE-BOISSEAU explique qu'il a été demandé à chaque chef d'établissement d'estimer lui-même son budget et d'indiquer la composition de la dotation vestimentaire afin justement de rendre la politique vestimentaire plus transparente.

Nathalie RAMOS demande si des lignes de crédit particulières sont utilisées pour les dotations vestimentaires ou si le chef d'établissement est censé puiser dans son budget global.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que les sommes sont utilisées dans le cadre du budget global de l'établissement. Les chefs d'établissement ont par ailleurs l'occasion de faire part de leurs besoins chaque année dans le cadre de l'établissement du budget de l'année à venir. Ces besoins sont analysés poste par poste par la sous-direction financière mais le budget est bien attribué globalement.

Françoise PINSON suggère à l'administration de rappeler aux chefs d'établissement qu'ils sont censés veiller à ce que leurs agents disposent de vêtements de travail et d'équipements de sécurité en rapport avec leurs missions.

V. Point relatif à la situation en matière de santé/sécurité au travail au SCN Musée national de la Préhistoire (pour information)

Pedro BOUROUH explique que les représentants du personnel ont souhaité que ce point soit inscrit à l'ordre du jour afin d'avoir des précisions sur les échanges qui ont eu lieu durant la conférence budgétaire. Il a été indiqué que les 6 mensualités de renfort qui avaient été alloués aux Eyzies ne resteraient dans le budget 2015 que jusqu'au 15 novembre et qu'au-delà de cette date, le reliquat serait reporté sur le budget 2016. Il reste à espérer que des moyens supplémentaires seront prévus en 2016.

Les représentants du personnel aimeraient également avoir la confirmation de l'arrivée de la nouvelle Secrétaire générale sur le site d'ici le mois de mars. Il convient d'ailleurs de rappeler que le Secrétaire général supervisait un certain nombre de dossiers en lien avec la sécurité : mise à disposition de talkies-walkies (prévue en 2016), élargissement du dispositif d'astreinte, reprise des différents groupes de travail laissés en suspens depuis le départ du précédent Secrétaire général. – la haute saison arrivant, les sujets risquent d'être laissés en jachère pendant encore plusieurs

mois. S'ajoute à cela la problématique des départs en retraite et du passage d'agents en mi-temps thérapeutique.

Xavier TRAUTMAN précise au préalable qu'il ne pense pas pouvoir répondre à toutes les questions posées, notamment pour les astreintes.

Il a été effectivement indiqué lors de la conférence budgétaire que la nouvelle Secrétaire générale prendrait ses fonctions en février ou mars 2016. Selon une information de dernière minute, une personne aurait été identifiée pour la remplacer sur son poste actuel à Roubaix, ce qui pourrait donc permettre d'accélérer son arrivée aux Eyzies.

Pour ce qui est des ETP supplémentaires, ou plus précisément les renforts temporaires en CDD, les règles de fin de gestion budgétaire imposent effectivement la mise en paiement en 2016 des engagements postérieurs au 15 novembre. Tous les SCN ont d'ailleurs été informés de cette règle pour qu'ils puissent adresser des demandes précises sur la période du 15 novembre 2015 jusqu'au mois de novembre suivant. Pour l'instant, l'enveloppe budgétaire pour les vacances n'a pas encore été transmise au SRH dans la mesure où la conférence budgétaire n'est pas complètement terminée – le dossier d'un SCN doit encore être étudié. Quoi qu'il en soit, la demande globale de moyens qui sera émise tiendra bien compte des besoins à compter du 15 novembre 2015. Il n'est pas certain que cette demande soit intégralement servie mais le dossier sera défendu.

Les besoins de remplacement des agents en instance de départ ont bien été notés.

Pedro BOUROUH fait référence à un emploi en CDI qui existait encore il y a encore deux ans. Sa suppression est intervenue lorsque le titulaire a été admis dans le corps des agents de surveillance. Même si cette personne a été titularisée sur place, un déficit d'un poste demeure étant donné qu'elle a remplacé un titulaire parti en mutation.

Xavier TRAUTMAN en convient. Le poste existe toujours mais selon les règles budgétaires, tout nouveau contrat vient en déduction du quota global de recrutement externe.

Pedro BOUROUH s'inquiète à nouveau pour l'organisation des astreintes, sachant que la vacance du poste de Secrétaire général aux Eyzies aura finalement duré un an et que la nouvelle arrivante ne sera sans doute pas pleinement opérationnelle immédiatement. La situation est d'autant plus préoccupante que plusieurs agents de la filière d'accueil et surveillance ont des problèmes de santé, ce qui crée une situation de sous-effectif, menaçant la santé des agents qui sont encore pleinement opérationnels. Des travaux seront également à prévoir pour améliorer les conditions de travail – qui sont loin d'être idéales.

Xavier TRAUTMAN indique qu'il n'est pas en mesure de répondre à la question des astreintes car il ne connaît pas l'objet exact de la requête. Il ignore si une demande formelle a été transmise.

Pedro BOUROUH explique qu'aucune demande formelle n'a été transmise mais que le sujet avait été évoqué avec le Secrétaire général sortant, qui s'était engagé à rechercher une solution. L'astreinte fonctionne actuellement sur appel téléphonique aux conservateurs et directeurs mais ce système n'est pas totalement satisfaisant dans la mesure où ces responsables n'ont pas nécessairement les connaissances techniques requises pour faire face à une situation donnée (notamment en termes de sécurité). Les agents en service de nuit ou de week-end ont besoin d'être soutenus et une astreinte autre que téléphonique serait donc plus que bienvenue. Les événements récents confortent d'ailleurs cette impression.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que la nouvelle Secrétaire générale connaît ces sujets, et saura certainement examiner les besoins en termes d'astreinte.

Frédéric MASVIEL rappelle, au sujet des travaux, que des devis ont été demandés et que certains travaux ont été engagés. La tutelle s'efforcera d'adopter une vision plus globale, sur la base d'une mission spécifique au musée national de la Préhistoire. La question de la centrale SSI sera intégrée à la réflexion, et le point de vue des utilisateurs (i.e. les agents) sera pris en compte.

Pedro BOUROUH confirme que des devis ont circulé, tout comme d'ailleurs des rumeurs de fermeture pour une durée de huit mois. Il lui semblait donc important de faire le point sur les besoins réels de l'établissement et de déterminer les entreprises susceptibles d'apporter une solution à des problèmes qui perdurent depuis plus de dix ans.

Blandine CHAVANNE prend note de ces différentes observations. Un point de la situation pourra être fait au début de l'année 2016.

X. Examen des copies des registres santé et sécurité au travail et accidents de travail (pour information)

Nathalie LENORMAND apporte une précision sur une observation consignée dans le registre de Malmaison en février 2015. Elle faisait référence au son du clavier et non au report. Le niveau sonore lui semble excessif, et recommande que le son soit coupé étant donné qu'il est inutile.

Blandine CHAVANNE prend note de la requête.

Pedro BOUROUH note que la page 3 du registre de Cluny est manquante. Quant à la page 13, il se demande pourquoi elle a été arrachée. Enfin, il juge les réponses du Secrétaire général adjoint parfois assez sommaires (au sujet des problèmes de température récurrents par exemple). Il se contente de renvoyer à une réponse de la page 8 sans donner l'impression à l'agent qui effectue ces différents signalements que le problème est pleinement pris en compte.

Blandine CHAVANNE s'engage à relayer la remarque.

Nathalie RAMOS confirme que les deux pages manquantes ont été arrachées dans la mesure où les auteurs de remarques inscrites sur ces pages l'ont rencontrée pour lui faire part de leur incompréhension. Elle leur a alors conseillé de réécrire ces observations tout en indiquant que le premier signalement a été supprimé. Il est par ailleurs regrettable que des remarques similaires soient inscrites dans le registre mois après mois sans que les problèmes soient traités. Les agents ne manquent pas de se plaindre d'un manque d'écoute à leur égard. Il est vrai que le gradient thermique entre le PC et la *Dame à la licorne* est presque équivalent à celui qui existe entre l'Équateur et la Sibérie. Les visiteurs en sont assez incommodés.

Françoise PINSON note que plusieurs demandes déjà signalées lors du dernier CHSCT pour le musée de la Préhistoire sont toujours en suspens : l'accès à Intranet depuis le PC pour les agents de nuit, la climatisation, le bruit permanent de soufflerie à l'intérieur des bureaux, etc. La nouvelle Secrétaire générale risque d'avoir beaucoup de travail à son arrivée...

Nathalie RAMOS insiste sur le fait que certaines remarques sont récurrentes à propos du couloir 7 au musée de Cluny : un escalier situé à proximité de l'accès au frigidarium est signalé comme étant assez périlleux (aucune rampe) et très mal éclairé. D'ailleurs, les pompiers ont déjà été appelés à plusieurs reprises pour s'occuper de visiteurs qui avaient trébuché.

Warda BALAH-CHIKHA constate que de nombreuses remarques sont récurrentes au musée de Cluny, que le temps de réponse aux agents est souvent excessif et que les réponses ne sont pas toujours pertinentes. Tout cela laisse une mauvaise impression aux agents.

Concernant Port-Royal, SUD a déjà signalé à plusieurs reprises des odeurs de gaz sur le circuit de visite. Il semble anormal que l'administration ait attendu aussi longtemps avant de se pencher sur le problème, alors que plusieurs observations ont été inscrites par les agents sur le registre.

En ce qui concerne le SBADG, la mention « voir réponse par mail » n'est pas acceptable.

Pedro BOUROUH constate que les registres de certains établissements sont toujours manquants, malgré des « piqûres de rappel » déjà assez nombreuses. Chaque établissement se doit de transmettre une copie de son registre même si ce dernier est encore vierge. Une simple mention « RAS » (à l'image du musée Clémenceau) suffirait.

Cécile RANVIER note qu'une question notée sur le registre du SBADG est datée de 2013, alors que la réponse date de 2015. Il faut espérer qu'il s'agit là d'une simple erreur de date !

Blandine CHAVANNE pense effectivement qu'il doit s'agir d'une coquille dans la mesure où la question précédente est datée de 2014.

XI. Examen du tableau de suivi (pour information)

Warda BALAH-CHIKHA rappelle que les mesures d'ondes électromagnétiques doivent avoir lieu au plus tôt à Cluny.

Par ailleurs, elle demande si la chaudière de Malmaison a été remplacée.

Frédéric MASVIEL indique que les travaux sont en cours.

Warda BALAH-CHIKHA évoque la prolongation du bail pour le Secrétariat général de Cluny, et demande si un bureau a été identifié pour les techniciens d'art.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique qu'à sa connaissance, le bail a été prolongé mais elle ignore jusqu'à quelle échéance. Elle prend note de la question relative aux techniciens d'art dans la mesure où elle ne pense pas qu'une solution ait été trouvée à ce jour.

Pedro BOUROUH signale une coquille page 2 du tableau de suivi de Cluny : les membres du CHSCT ont demandé l'intervention d'un ergonome pour examiner les aménagements.

Par ailleurs, au sujet du musée de Magnin, il rappelle que le principe de distribuer des talkies-walkies plus efficaces aux agents avait été retenu. Il regrette que la solution ne soit toujours pas identifiée (sur la foi du document).

Blandine CHAVANNE s'efforcera de répondre à cette question.

Nathalie RAMOS rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place le 28 novembre 2014 à propos de l'aménagement de la salle de repos de Cluny. Les premières séances se sont déroulées sans ergonome, puis un ergonome a été finalement trouvé mais il n'a participé qu'à une ou deux séances en toute fin de réunion. Il avait été finalement convenu, à l'issue de ce groupe de travail, de démarrer les travaux en septembre 2015. Pour l'instant, seul le revêtement de sol a été remplacé. Dans la mesure où d'autres travaux sont prévus dans le musée, les agents craignent que ce chantier ne soit abandonné. (*Il est fait mention de la livraison récente du mobilier hors micro*). Nathalie RAMOS rectifie son propos en indiquant qu'elle ignorait que le mobilier avait été livré.

Blandine CHAVANNE en déduit que les travaux sont réalisés.

Gérald PARISSÉ estime qu'il est prématuré de finaliser une proposition de courrier concernant le MuCEM - sur la page 1 du document - étant donné que les représentants du personnel n'ont pas eu la possibilité d'échanger sur la base de l'intégralité du dossier. Il suggère donc de faire figurer la mention « en cours ».

XII. Calendrier de réunions (pour informations) et de visites (pour avis) du premier semestre 2016

Blandine CHAVANNE rappelle que la prochaine séance du CHSCT est prévue les 3 et 4 février 2016.

Elle propose d'organiser une réunion de travail le 23 novembre au matin pour évoquer le dossier du SBADG. Le lieu et l'horaire seront précisés ultérieurement.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que l'invitation sera adressée aux organisations syndicales, à charge pour ces dernières de composer leurs délégations. Il semble *a priori* que cette date convienne à toutes les parties.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite que la réunion ne soit pas organisée en fin d'après-midi.

Blandine CHAVANNE assure que tel ne sera pas le cas.

Carole ETIENNE-BOISSEAU espère que tous les établissements auront eu l'occasion de transmettre leur DUERP pour la réunion de février.

Par ailleurs, elle annonce qu'une fiche vient d'être publiée pour faire état des mesures de sûreté prises par le ministère de la Culture et de la Communication face à la menace terroriste. Une version sera distribuée aux représentants du personnel en fin de séance.

Françoise PINSON souhaite à ce propos qu'un point soit inscrit à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure afin de faire le point de la situation, de débattre de la circulaire et de recenser les éventuels besoins des établissements. Cela permettrait de rassurer les personnels. D'ailleurs, il avait été préconisé en CHSCTM que toutes les directions organisent une discussion sur le sujet.

Blandine CHAVANNE prend note de cette requête.

Carole ETIENNE-BOISSEAU souligne qu'il sera probablement difficile de réunir simultanément tous les chefs d'établissement ainsi que les hauts responsables du ministère en matière de santé et de sécurité. Néanmoins, l'administration veillera à informer les représentants du personnel des diagnostics des dispositifs actuels que les établissements sont censés transmettre à l'administration centrale.

Françoise PINSON insiste surtout sur la transmission d'informations actualisées, la participation des chefs d'établissement étant facultative.

Blandine CHAVANNE signale qu'une enquête vient d'être lancée par l'IGAC. Les éléments seront rapidement disponibles, ce qui permettra d'établir un premier diagnostic et d'envisager des mesures immédiates. L'administration se tiendra prête à convoquer le CHSCT en session extraordinaire si nécessaire.

Pedro BOUROUH recommande de ne pas effectuer d'exercices d'évacuation dans la situation actuelle, tout du moins en présence du public.

Françoise PINSON explique qu'une demande a été émise en ce sens car il a été remarqué qu'aucun exercice d'évacuation n'était réalisé dans certains établissements, que ce soit pendant

ou en dehors des heures d'ouverture au public. Les organisations syndicales ont souhaité que des exercices soient effectués pour permettre aux agents d'acquérir les bons réflexes en situation de réelle urgence.

Blandine CHAVANNE note que de toute manière, la décision est à la main des chefs d'établissement. Il est probable qu'ils ne décident pas d'organiser de tels exercices dans les semaines à venir, et qu'ils préféreront les planifier dans un futur relativement proche.

Yann ROGIER confirme qu'une contradiction a été relevée en CHSCTM entre les dispositions du code du travail et celles qui régissent les ERP. Certains établissements considéraient que leurs obligations étaient remplies en organisant deux procédures d'évacuation par an pendant les heures de fermeture au public. Ce faisant, les agents n'ont pas l'occasion de se confronter à la difficulté supplémentaire de procéder à l'évacuation des visiteurs. Un changement de paradigme a donc été souhaité. Par ailleurs, les établissements pourront être confrontés à une autre situation, celle de devoir consigner le public à l'intérieur de l'établissement au cas où le danger se trouverait sur la voie publique. Des protocoles seront proposés aux établissements, à charge pour les chefs d'établissement de les adapter.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'autodiagnostic de sûreté, il convient de rappeler que le DUERP est censé comporter un chapitre sur la malveillance. Les résultats de l'enquête alimenteront donc le DUERP et seront utilisés pendant les échanges avec les représentants des personnels.

Enfin, il convient de noter que la circulaire qui vient d'être publiée prévoit la tenue possible de CHSCT d'établissement. Ces derniers devront se pencher sur les nouvelles mesures et sur l'adaptation des procédures de contrôle.

Pedro BOUROUH demande si l'administration a prévu d'inviter les chefs d'établissement et les assistants de prévention au prochain CHSCT afin que ces derniers présentent leur DUERP.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que le calendrier des CHSCT spéciaux a été communiqué aux chefs d'établissement à la mi-juillet, en précisant que les DUERP seront abordés les 3 et 4 février. Une difficulté se posera certainement pour le DUERP des Eyzies dans la mesure où la Secrétaire générale doit établir dans un premier temps le DUERP de sa structure actuelle.

Pedro BOUROUH signale que l'assistant de prévention des Eyzies souhaiterait bénéficier de formations pour améliorer son savoir-faire. Quoiqu'il en soit, il peut être envisagé de reporter l'examen du DUERP des Eyzies à une date ultérieure. En revanche, pour les autres établissements, il serait souhaitable que les DUERP soient présentés en février par les responsables des établissements en question.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique qu'elle a explicitement demandé à ces derniers de bloquer les dates des 3 et 4 février 2016 dans leurs agendas. En revanche, elle ignore si les neuf établissements concernés seront tous capables de fournir leurs DUERP en amont de la réunion, même si en l'occurrence, il ne s'agira que de mettre à jour les documents existants. L'administration espère être en mesure de communiquer ces documents suffisamment en amont pour que les représentants du personnel aient la possibilité de les étudier. D'ailleurs, les ISST ne manquent pas de rappeler que les DUERP sont censés être établis au début de chaque année.

Yann ROGIER rappelle que l'évaluation des risques incombe entièrement à l'employeur, et que le CHSCT est informé sur le DUERP et consulté sur le programme de prévention qui en découle.

Françoise PINSON s'étonne que le musée de Cluny n'ait pas été classé parmi les établissements sensibles dans la mesure où la connotation religieuse de certaines œuvres exposées pourrait le faire apparaître comme une cible. De même pour le musée Picasso.

Blandine CHAVANNE prend note de cette remarque, et note d'ailleurs que le MAHJ (Musée d'art et d'histoire du Judaïsme) pourrait aussi être ajouté à la liste.

Françoise PINSON note que le C2RMF pourrait aussi être considéré comme un site sensible.

Yann ROGIER rappelle que l'objet de la démarche consiste à identifier de manière empirique quelles cibles des terroristes seraient susceptibles de viser. Cette liste recense les établissements les plus exposés mais toutes les infrastructures de l'État sont des cibles potentielles.

Carole ETIENNE-BOISSEAU imagine que la liste des sites culturels sensibles a été établie en lien avec la Préfecture de police, en tenant compte de divers critères comme probablement l'affluence.

Françoise PINSON pense que la directrice des SCN aurait pu adresser un message à tous leurs agents pour leur rappeler leurs missions dans le contexte actuel – ce que la ministre a déjà fait, du reste – et pour leur rendre hommage.

Pedro BOUROUH suggère d'organiser une visite au musée Clémenceau, d'autant que des travaux sont bientôt prévus.

Blandine CHAVANNE propose d'inscrire le musée Clémenceau dans la liste des sites à visiter. La date la plus pertinente sera choisie ultérieurement.

Pedro BOUROUH souhaite que le musée soit visité avant les travaux afin de pouvoir comparer les conditions de travail actuelles – qui ne sont sans doute pas optimales – et futures.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que les travaux sont précisément censés améliorer les conditions de travail. Elle n'est donc pas certaine qu'une visite avant les travaux soit pertinente, et préférerait que le CHSCT réfléchisse à l'appropriation du futur espace par les agents.

Françoise PINSON propose d'organiser une visite du SBADG.

Blandine CHAVANNE réserve sa réponse. Elle préfère attendre que la réunion de travail du 23 novembre ait eu lieu.

Pedro BOUROUH estime qu'une visite de deux jours sera à prévoir pour les Eyzies. Lors de la précédente visite, tous les locaux n'ont pas pu être examinés, ce qui a limité l'utilité de la démarche.

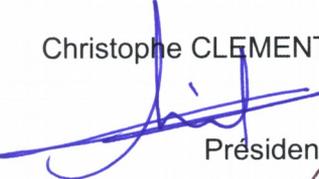
Françoise PINSON demande si une solution a été trouvée pour la restauration du personnel du Musée d'Ecouen. Elle sait seulement que le dossier était en cours d'instruction au sein du bureau des affaires sociales.

Carole ETIENNE-BOISSEAU pense que le sujet sera certainement évoqué dans le DUERP de l'établissement concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50.

Christophe CLEMENT et Blandine CHAVANNE

Pedro BOUROUH


Présidents du CHSCT


Secrétaire du CHSCT